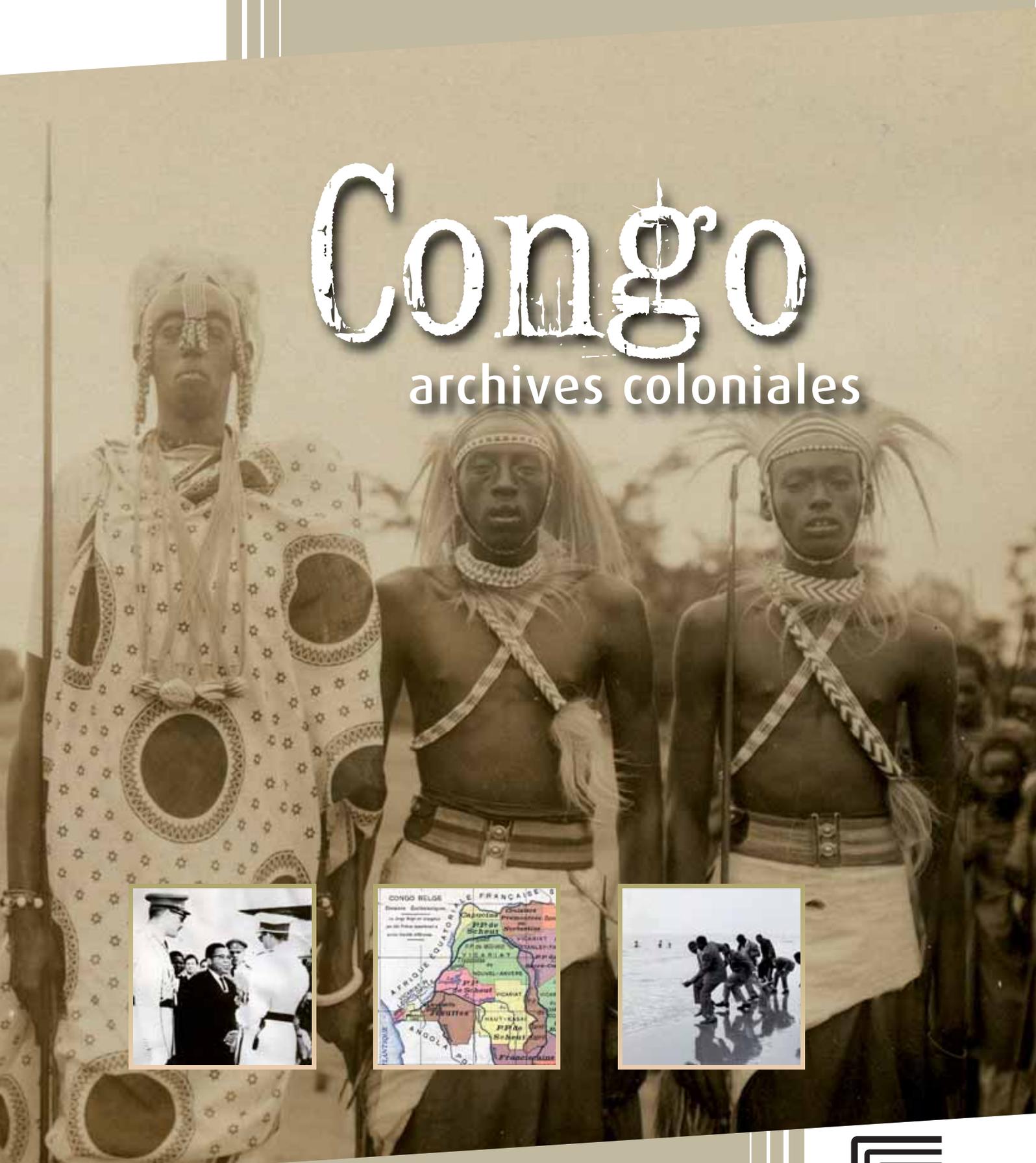


Congo

archives coloniales



Octobre 2012

Archives générales du Royaume et
Archives de l'État dans les Provinces





LA SAIGNÉE D'UN HÉVÉA (ARBRE À CAOUTCHOUC) DANS UNE PLANTATION DE LA S.A. DE CULTURES AU CONGO BELGE (SACCB)
À BINGA (UBANGI) (E. LEBIED - CONGOPRESSE), 1947.
AGR, ARCHIVES INEAC, N° 7972.

TABLE DE MATIÈRES

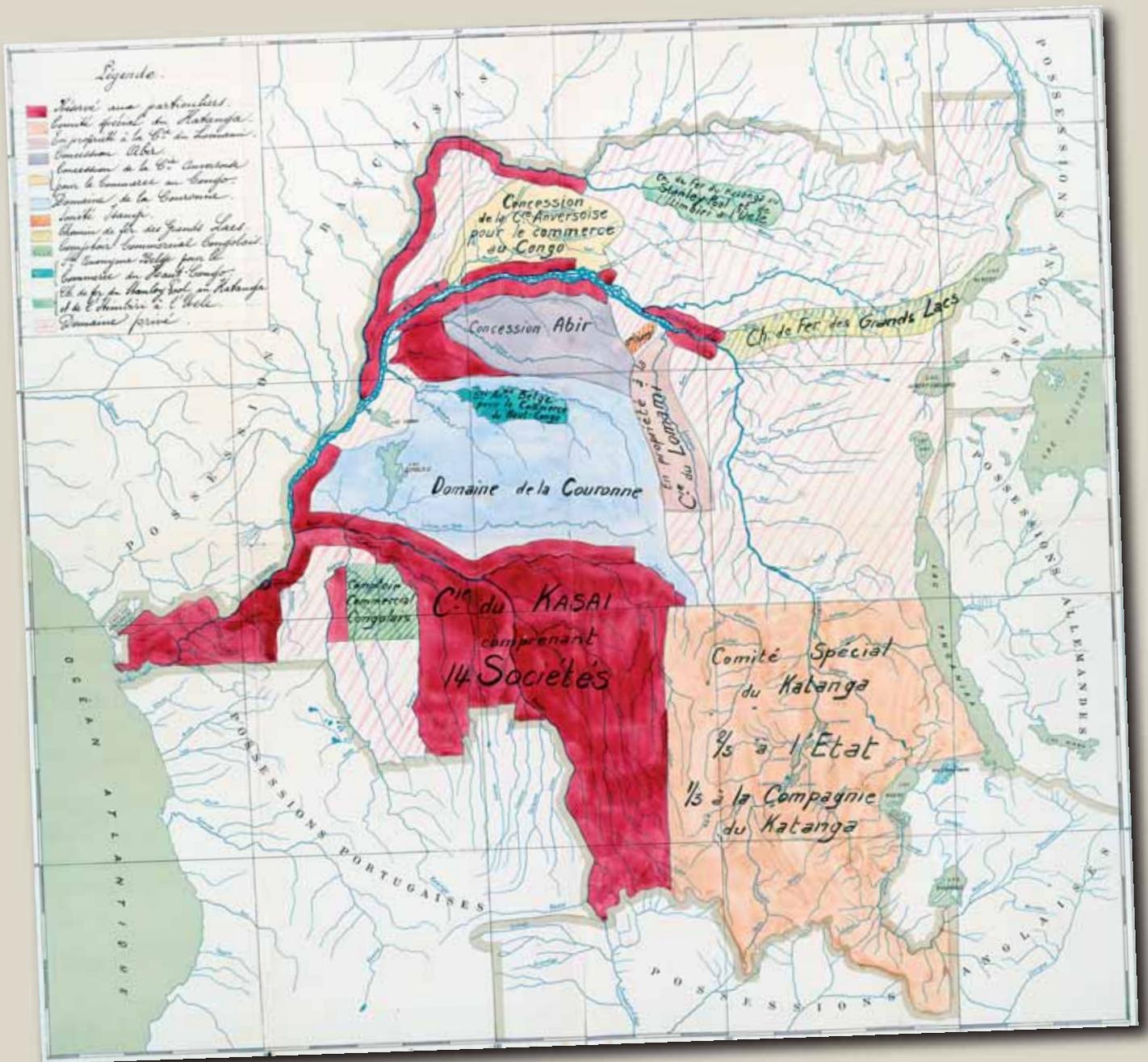
AVANT-PROPOS	3
APERÇU GLOBAL DE L'HISTOIRE COLONIALE ET MANDATAIRE	5
L'État indépendant du Congo	5
1. L'exploration et l'exploitation d'une 'terra incognita'	5
Exploration, exploitation	5
Hic sunt dracones: au tour de la science!	6
Le développement d'un empire colonial	6
Pour la patrie et la civilisation	6
2. The Black Man's Burden	6
Le Congo belge	7
1. Une colonie de rêve...	8
Au niveau social	8
Économie	8
Science	9
Agriculture et agronomie	9
Les colons des missions confessionnelles	10
2. Une colonie-modèle?	10
Les mandats sur l'Urundi et le Ruanda	12
Une guerre européenne en Afrique	12
Colonie allemande, puis mandat belge	12
L'administration mandataire belge	12
La terre promise	13
La guerre et l'indépendance	13
TRACES D'UN PASSÉ COLONIAL DANS LES FONDS D'ARCHIVES CONSERVÉS AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME	15
Institutions fédérales	15
1. Parlement et Cour des Comptes	15
2. Ministères et services publics	15
3. Parastataux	18
4. Archives publiques étrangères	20
Producteurs d'archives privés	20
1. Acteurs économiques (entreprises et organisations professionnelles)	20
2. Les acteurs dans le secteur social	22
3. Les acteurs politiques	23
4. Éducation et récréation	24
5. Personnes et familles	24
Collections	27
BIBLIOGRAPHIE	29
APERÇUS DES ARCHIVES	34

COLOFON

Numéro de commande 5179
Dépôt légal D/2012/531/112
ISBN 978 90 5746 542 0

AUTEURS: Lien Ceùppens et Guy Coppieters
LAY OUT: www.grafiekgroep.be





CARTE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO, AVEC LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES CONCESSIONNAIRES, FIN XIX^e - DÉBUT XX^e SIÈCLE.
 AGR, ARCHIVES HUBERT DROOGMANS, N° 96.

AVANT-PROPOS

Certains dictionnaires définissent le colonialisme comme étant «la façon de penser et d'agir d'un pouvoir colonial». S'agissant d'une réalité sociétale qui imprègne la structure entière et tous les niveaux de la société, tant les sources que les recherches relatives au colonialisme s'avèrent très complexes et diversifiées.

Les témoignages du passé colonial de la Belgique sont visibles dans les archives publiques et privées, conservées en Belgique et à l'étranger. Les producteurs de ces archives sont extrêmement divers et variés: Maison royale, ministères, parastataux, entreprises de divers secteurs, personnes privées, familles, institutions ou associations religieuses, scientifiques, sociales, culturelles, récréatives, caritatives ou politiques. Les archives conservées aux Archives générales du Royaume contiennent dès lors un large éventail de documents concernant l'histoire coloniale et mandataire de la Belgique. Si certains fonds d'archives, comme ceux des géants miniers Union Minière du Haut Katanga (UMHK) et Bécéka, concernent à l'évidence des sujets coloniaux, pour d'autres ce lien avec la colonie et les territoires sous mandats sont nettement moins explicites. C'est pourquoi, ce jalon de recherche a pour objet de guider l'utilisateur à travers la riche collection d'archives concernant le passé colonial (1885-1960) et mandataire (1924-1962) de la Belgique conservée aux Archives générales du Royaume. Les fonds conservés dans les autres dépôts des Archives de l'État ne sont pas pris en compte dans cette publication. Ils le seront dans le prochain «Guide des sources de l'histoire coloniale de la Belgique» dont la parution est attendue pour 2013.

Les informations acquièrent leur plein sens lorsqu'elles sont replacées dans leur contexte. Aussi, avant d'abor-



INVITATION AUX FESTIVITÉS À L'OCCASION DE L'INDÉPENDANCE DU CONGO, 1960.
AGR, COLLECTION EXPANSION BELGE D'OUTRE-MER, N° 85.

der les différents fonds d'archives disponibles, un bref rappel des moments clés et des grands axes de l'histoire coloniale et mandataire de la Belgique sera effectué. Cette partie est basée sur les sources mentionnées dans la bibliographie. Cette dernière n'est évidemment pas exhaustive, mais elle contient nombres de références qui permettront d'étoffer le corpus. Nous présenterons ensuite les archives, en indiquant, par producteur d'archives, le type d'informations qu'elles contiennent.

Les fonds gérés par la section «Archives contemporaines» des Archives générales du Royaume sont très nombreux et s'accroissent pour ainsi dire quotidiennement. Ils sont conservés dans deux dépôts jumeaux, soit aux Archives générales du Royaume (AGR 1) à la rue de Ruysbroeck, soit aux AGR 2 – dépôt Joseph Cuvelier, à la rue du Houblon. Le lieu de conservation des différents fonds d'archives est indiqué à la fin du présent jalon de recherche, à la suite de la bibliographie.



UN VILLAGE INDIGÈNE, [1909]. AGR, ARCHIVES HUBERT DROOGMANS, N° 252.

Conférence Géographique
au Palais de Bruxelles.

12 Septembre 1876.



La séance est ouverte par Sa Majesté le Roi des Belges, à dix heures du matin, en présence des délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande Bretagne, de l'Italie et de la Russie, à savoir:

Pour l'Allemagne :

- + M. M. le Baron de Richthofen ;
- + le Docteur Nachtigal ;
- + le Docteur Schweinfurth ;
- + Gerhard Rohlfs ;

Pour l'Autriche :

- + M. M. S. Exc. le Baron de Hoffmann ;
- S. Exc. le Comte Edmond Lichy ;
- + de Hochstetter ;
- + le Lieutenant Lux.

Pour la Belgique :

- M. M. le Baron Lambert ;
- Banning ;
- Emile de Borckgrave ;

APERÇU GLOBAL DE L'HISTOIRE COLONIALE ET MANDATAIRE

L'État indépendant du Congo

Léopold II était déterminé à donner une colonie à la Belgique. Après quelques vaines tentatives et des aventures exotiques, en Asie notamment, il jeta son dévolu sur l'Afrique. En 1876, il convoqua à Bruxelles une conférence géographique internationale censée organiser une croisade pour la civilisation. Entre-temps, le journaliste H.M. Stanley sillonna le cœur de l'Afrique. À son retour, il n'était pas couvert de la gloire qu'il avait espérée. Léopold II en profita et saisit sa chance: il voulait et il aurait son morceau du gâteau africain! Stanley est alors investi, au nom du Comité d'Études du Haut-Congo et de son successeur, l'Association Internationale du Congo (AIC), de la mission de fonder des comptoirs dans l'estuaire du fleuve Congo. Il exécuta cette tâche au nom de l'Association Internationale Africaine, ce qui, pour le Roi, constituait une des façons de dissimuler ses ambitions africaines. Stanley devra affronter la concurrence de Pierre Savorgnan de Brazza, qui, lui, bénéficiait de l'appui de son pays, la France. Pour pouvoir faire face à cette grande puissance, Léopold II souhaita faire reconnaître l'Association Internationale du Congo comme un État, tant par les chefs de tribus que par les grandes puissances occidentales. Les chefs signèrent des accords dont ils ne pouvaient pas toujours calculer les conséquences. En 1885, est évoquée pour la première fois, lors de la Conférence de Berlin, la naissance d'un nouvel État africain. L'entourage de Léopold II négocia, dans les coulisses de la conférence, des traités bilatéraux avec les grandes puissances européennes afin de faire reconnaître son État indépendant du Congo. Grâce, entre autres, à quelques tromperies et des volte-face diplomatiques répétées, Léopold II obtint ce qu'il avait espéré, le cœur du gâteau africain. La Conférence régla principalement deux questions épineuses, celle de la zone de libre-échange du bassin du fleuve Congo et de son estuaire, et celle de la navigation libre sur les fleuves Niger et Congo. La Belgique ne se montra cependant pas très enthousiaste envers les projets coloniaux de Léopold II; elle souhaitait

en priorité sauvegarder coûte que coûte sa neutralité et sa relative richesse. Après beaucoup de tiraillements et de négociations politiques, le parlement reconnut Léopold II comme Souverain de l'État indépendant du Congo, qui forma à partir du 1^{er} août 1885 une union personnelle avec la Belgique.

1. L'exploration et l'exploitation d'une 'terra incognita'

«Le Congo est plus riche que vous ne le croyez. Le devoir d'un Souverain est d'enrichir la nation», proféra Léopold II en 1909. Les perspectives de richesses matérielles avaient attisé l'imagination du Souverain. Mais les aventuriers et les bailleurs de fonds n'étaient pas mobilisés uniquement par les profits qu'ils espéraient tirer de l'exploitation du pays et de sa population; les opportunités scientifiques, la foi dans le progrès et une forme de nationalisme constituaient autant de motivations. En 1887 fut fondée la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, un holding colonial, qui s'occupera notamment, via sa filiale la Compagnie du Chemin de fer du Congo, de la construction de la liaison ferroviaire Matadi-Léopoldville. Mais l'entreprise africaine était moins rentable qu'escompté. Au départ, le Roi éprouva d'importantes difficultés pour convaincre des mécènes. Les premières années, l'aventure africaine tourna au cauchemar financier.

Exploration, exploitation

Léopold II s'adressa au Gouvernement belge pour obtenir des prêts. En application bien comprise du libre-échange, tous les terrains qui n'étaient pas cultivés par les indigènes, furent déclarés vacants ou propriétés de l'État en 1891-1892. À partir de 1895, les bénéfices de la récolte du caoutchouc - le pneu en caoutchouc de Dunlop venait de partir à la conquête du monde - ont métamorphosé l'affaire en une mine d'or. Ce n'est cependant qu'en 1906 que la Société générale de Belgique franchit le pas en créant trois entreprises majeures pour le développement économique de la colonie. Ce fut le coup d'envoi de la construction d'un véritable empire colonial. Les stations fondées par Stanley ne suffirent aucunement à assurer la viabilité du nouvel État et une expansion s'imposait. Lors des pourparlers avec les grandes puissances européennes, Léopold II avait fixé des frontières territoriales très vagues.

Pour devancer les autres puissances coloniales et pour pouvoir contrôler sa nouvelle propriété et en évaluer la valeur et les richesses, le roi organisa toute une série d'expéditions. En effet, les Belges n'étaient pas les seuls à prospecter le cœur de l'Afrique; des explorateurs allemands, britanniques et italiens descendaient également les différents fleuves. L'expédition Bia-Francqui a par exemple dressé entre 1891 et 1893 une carte des frontières et des ressources naturelles du Katanga.

Hic sunt dracones: au tour de la science!

Des dragons ne furent point trouvés. Cependant, cette partie vierge de l'Afrique éveillait l'imagination de maint aventurier. Un nouveau monde de connaissances et d'opportunités s'ouvrait à la science. Les premiers rapports sur la population et sur les paysages prirent la forme de comptes-rendus de voyages d'explorateurs tels Livingstone et H.M. Stanley. Des géologues, géographes, cartographes, biologistes et ethnologues empruntèrent les mêmes chemins en espérant se faire une renommée via l'exploration de l'État indépendant du Congo.

Le développement d'un empire colonial

Dès le tout début, le souverain avait pour espoir de réaliser de gros bénéfices avec son «entreprise africaine». D'autres personnes craignaient cependant d'assister à la réapparition du spectre des tentatives de colonisation avortées, notamment celles du Rio Nuñez (Afrique occidentale) et de Santo-Tomas (Guatemala). La Belgique était un leader industriel et les entrepreneurs n'étaient pas fort enthousiastes à l'idée d'une énième aventure léopoldienne. Quand la récolte du caoutchouc a commencé à générer, après dix ans, des bénéfices monstres et que les expéditions ont dévoilé toutes les richesses de l'État indépendant du Congo, la méfiance s'est dissipée. Pour compenser le déclin des marchés du caoutchouc et de l'ivoire, et pour pérenniser l'exploitation économique, le souverain fonda, en 1906, trois entreprises, qui marquèrent le début de l'ère de l'exploitation industrielle de la colonie, à savoir, la Forminière, l'Union Minière du Haut Katanga et la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B.C.K). L'épicentre de la haute finance belge, la Société générale de Belgique, s'est alors jointe à l'entreprise coloniale.

Pour la patrie et la civilisation

D'après le discours officiel, les projets congolais de Léopold II s'inscrivaient dans une logique philanthropique. Ils devaient servir à civiliser et élever les populations indigènes et à les libérer de la sauvagerie et de l'esclavage. L'Église catholique était vue comme un allié idéal pour pouvoir réaliser cet objectif. Pour y parvenir, le Roi-Souverain donna de loin la préférence aux missions catholiques (belges) plutôt qu'à leurs concurrentes protestantes. Au début, trois grands groupes de missionnaires étaient actifs en Afrique centrale, à savoir, les jésuites, les pères blancs et les scheutistes, aux côtés d'autres congrégations comme les prêtres du Sacré-Cœur, les rédemptoristes, les prémontrés de Tongerlo et les trappistes de Westmalle, ainsi que leurs branches féminines. Les missions ont été activement engagées dans la politique léopoldienne: elles s'implantaient sur tout le territoire et convertissaient les Congolais dans des fermes-chapelles ou des colonies écoles; elles accueillaient des orphelins et des esclaves libérés pour leur faire cultiver la terre. Ces fermes-chapelles et colonies écoles furent critiquées non seulement par les protestants, mais aussi par la commission d'enquête Janssens (1904). Finalement, ces institutions furent transformées en écoles de village et chapelles-écoles, qui dispensaient une formation de base à la population.

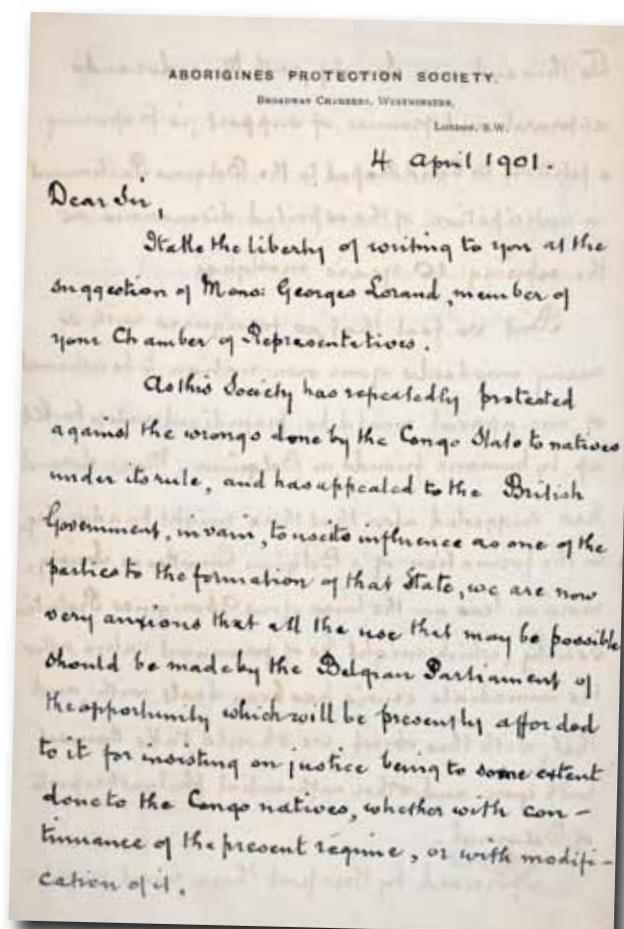
2. The Black Man's Burden

Le colonialisme a été imposé à la population autochtone, avec des conséquences extrêmement néfastes. Quand Léopold II décréta, en 1889, la nationalisation de tous les terrains non cultivés, la population perdit ses terrains de chasse et de récolte, ses viviers, ses terres religieuses et communes. De larges parties du territoire furent données en concession à de grandes entreprises. Léopold II se constitua une fortune considérable alors que la population ne reçut que des clopinettes. Des communautés villageoises entières furent forcées de déménager pour ouvrir la voie à l'exploitation. Dans une première phase, les Occidentaux prirent la relève du négoce de l'ivoire qui était aux mains de nombreux commerçants intermédiaires; par la suite, les cultures du caoutchouc et de l'huile de palme furent développées. Les entreprises concessionnaires, telles l'Anglo-Belgian Indian Rubber Company (ABIR) et l'Anversoise, opérèrent en étroite

collaboration avec l'État et l'armée coloniale - la Force publique - pour amener la population à récolter, à la dure, le caoutchouc et les fruits du palmier à huile. Des impôts en nature, caoutchouc et ivoire notamment, furent édictés. Ils étaient souvent perçus par l'armée, la Force publique ou des agents des entreprises. La construction du chemin de fer entre Matadi et Stanley Pool causa énormément de décès parmi les indigènes et les ouvriers asiatiques. À côté des travaux forcés, les maladies importées par les européens coûtèrent également un lourd tribut en vies humaines. Les chiffres exacts du nombre de victimes ne sont pas disponibles, mais en général, des estimations à six zéros sont avancées. Les missions ne furent pas irréprochables non plus. Les autorités leur attribuaient des terrains qui avaient appartenu à des Congolais. Dans les fermes-chapelles et les colonies écoles, elles accueillèrent des orphelins et d'anciens esclaves. Cependant, la définition d'«orphelin» était particulière et beaucoup d'enfants qui auraient pu vivre en principe auprès de leur famille, étaient dans la pratique arrachés à leurs proches. Les enfants qui étaient libérés de la traite des êtres humains étaient confiés aux missions. Parmi ces enfants, il y en avait aussi qui avaient été enlevés pendant des pillages et des expéditions punitives de l'armée pour pouvoir les rééduquer en vue d'une future carrière à la Force publique. Les filles étaient éduquées en bonnes épouses pour les garçons des colonies écoles. La primauté du respect de la moralité et du mariage chrétiens était un prétexte pour nier et bannir les traditions autochtones. La culture des terres servait à inculquer une bonne éthique du travail.

Le Congo belge

Longtemps, «l'entreprise» congolaise de Léopold II a tourné à perte. Pour la faire fonctionner, il a emprunté des fonds assez importants, notamment à l'État belge, qui avait stipulé que la Belgique reprendrait l'État indépendant du Congo si les prêts n'étaient pas remboursés. Mais l'industrie du caoutchouc a commencé à être très rentable et Léopold II ne voulut plus céder «son» Congo. Une campagne internationale de type humanitaire s'élevait contre les pratiques intolérables en matière d'utilisation du personnel indigène dans l'État indépendant



LETTRE DE L'ABORIGINES PROTECTION SOCIETY CONCERNANT LE MAUVAIS TRAITEMENT DE LA POPULATION AUTOCHTONE DANS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO, 1901.
AGR, ARCHIVES JULES LEJEUNE, N° 135.

du Congo a finalement été décisive à cet égard. En 1908, la Belgique - hésitante et réticente - reçut une colonie. Au début, il n'y eut pas de véritable rupture avec le passé. Un nouveau ministère fut créé pour s'occuper de la gestion d'un pays d'une superficie équivalente à 80 fois la Belgique et une constitution coloniale ou «charte coloniale» fut rédigée. Le nouveau ministre des Colonies était assisté d'un Conseil colonial. Dans la colonie, un gouverneur général était chargé de faire appliquer les décisions de Bruxelles. Le Congo belge fut divisé en provinces, districts et régions. En Belgique, les écoles coloniales préparaient des fonctionnaires à la vie dans la brousse. En 1914, la Belgique se retrouva impliquée dans la Première Guerre mondiale. Tandis qu'en Europe se déroulait une horrible guerre de tranchées, la colonie s'apprêtait à connaître les triomphes de la victoire. La guerre marqua profondément les relations entre le colonisateur et les colonisés. Les Congolais virent, pour

la première fois, des combats entre Blancs. La guerre coûta un lourd tribut en vies humaines, non seulement parmi les soldats, mais également parmi les porteurs et la population civile. Après la guerre, l'économie renoua avec la croissance et les grandes entreprises engagèrent massivement du personnel, contribuant ainsi à disloquer les sociétés ancestrales. Avec le concours du gouvernement, les travaux forcés subsistèrent jusqu'en 1930. Les travaux pénibles, les accidents et les maladies causèrent énormément de décès. Pendant l'entre-deux-guerres, la crise frappa aussi l'économie coloniale, et de nombreux Africains perdirent leur emploi. Des salaires minimaux extrêmement bas furent introduits. À la campagne, les personnes âgées ou invalides, s'appauvrirent.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Belgique se rangea aux côtés des Alliés. L'Armée coloniale se battit en Abyssinie et envoya des soldats au Moyen-Orient et en Birmanie. De la sorte, les soldats entrèrent en contact avec d'autres Africains et avec des populations en lutte pour leur indépendance. La colonie belge fournit des matières premières, du cuivre notamment, pour la production d'armes et ravitailla les Alliés et leurs armées coloniales. Les bombes atomiques d'Hiroshima et Nagasaki furent fabriquées avec de l'uranium en provenance des mines congolaises. La guerre a porté gravement atteinte à l'existence des Congolais: les militaires et les porteurs noirs tombèrent victimes des hostilités et les agriculteurs et les ouvriers furent mobilisés économiquement pour fournir des efforts supplémentaires. Les géants industriels engagèrent du personnel en masse pour porter la production aux niveaux exigés par la guerre. Tant à la campagne que dans les centres industriels, les populations furent sollicitées au maximum, ce qui provoqua des révoltes et des grèves. Les Belges y voyaient la main de sectes et ignorèrent les misères sociales qui étaient à la base de ces réactions.

1. Une colonie de rêve...

Au niveau social

L'obsession de transformer le Congo en colonie modèle a déclenché une véritable rage de bâtir. L'infrastructure routière s'est développée, des villages entiers (pour ouvriers) ont été érigés, le pays fut doté d'infrastructures médicales modernes. L'enseignement constituait un



autre domaine dans lequel la Belgique souhaitait exceller; avec l'aide des missions, le Congo a atteint un des taux d'alphabétisation les plus élevés d'Afrique. Il y avait souvent des pénuries de main-d'œuvre, précisément là où l'on avait besoin de travailleurs. La mortalité élevée parmi les ouvriers et l'insouciance des grandes entreprises vis-à-vis de cette problématique, devinrent intenable. Des villages ouvriers, offrant une meilleure hygiène, permettant davantage de surveillance ainsi que la possibilité de fidéliser les travailleurs, furent mis en place. À l'enseigne du slogan «un ouvrier heureux produit plus», un tissu social de clubs, de cercles et de fanfares fut développé, sous l'œil bienveillant du patron. Pour endiguer la mortalité infantile, des femmes blanches offrirent aux femmes indigènes, dans les «Gouttes de lait» ou centres médicaux, une assistance maternelle. Les assistantes étaient réputées pour avoir une morale irréprochable. En promouvant les mariages et la formation de ménages dans les communautés ouvrières, le colonisateur essaya de lutter contre la polygamie et les comportements soi-disant extravagants.

Économie

L'économie congolaise jouissait d'une grande renommée internationale. Les géants miniers comme l'Union Minière du Haut Katanga, la Forminière et la Bécéka réalisaient des chiffres de production élevés et conquièrent de la sorte une place parmi les tout grands. La réalité coloniale reposait avant tout sur des bases économiques. La colonie possédait une économie mixte,

où l'État et les entreprises privées étaient enchevêtrés. Les entreprises coloniales pouvaient néanmoins se vanter d'être parmi les meilleures au monde. Déjà en 1928, l'Union Minière produisait 7% de la production mondiale de cuivre. L'entreprise diamantaire Bécéka attira tous les regards en 1932, en réalisant plus de la moitié de la production mondiale de diamants. Le cuivre, l'or, le diamant, mais aussi le cobalt, se trouvaient à l'origine de réussites éclatantes. En 1960, la colonie fournit près de 60% de la production mondiale de cobalt. Cependant, le développement économique était axé presque uniquement sur les entreprises minières et agricoles; les PME ne constituaient qu'une minorité des entreprises.

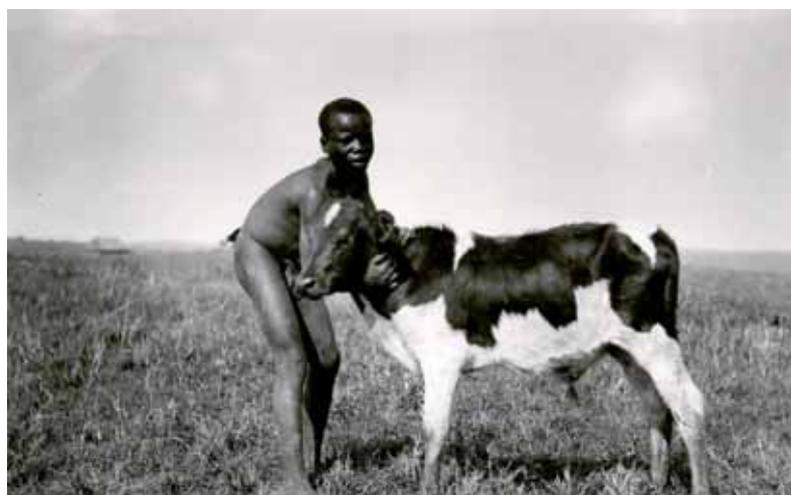
Science

Aux yeux des scientifiques, la colonie était un merveilleux champ d'exploration, porteur de nombreuses découvertes. La Commission pour l'Étude du problème de la main-d'œuvre au Congo Belge déclara que les jeunes universitaires étaient mieux à même de mettre en valeur la science belge dans la colonie. L'Exposition universelle de 1897 à Tervuren éveilla une forme d'intérêt pour la nature et les peuples africains. Léopold II y fonda, en 1898, le Musée du Congo ainsi qu'un établissement scientifique devenu aujourd'hui le Musée royal de l'Afrique centrale. Les missionnaires, les fonctionnaires et les colons collectionnèrent avidement les objets et les informations relatifs à l'art indigène, à l'ethnologie, à la flore et à la faune. Il s'agit d'une période faste pour la biologie, l'anthropologie et les sciences de la terre (géologie, géographie et cartographie). Le développement de la médecine tropicale constitua aussi l'un des fleurons du colonialisme à la belge. En 1906, Léopold II fonda l'École de Médecine tropicale, l'actuel Institut de Médecine tropicale. Sur le terrain, les médecins engagèrent la lutte contre la maladie du sommeil, le paludisme, la lèpre et bien d'autres maladies. Des médecins parcoururent les villages pour soigner les malades et vacciner les populations. Par le biais de centres de formation pour les femmes, on réussit à faire diminuer la mortalité infantile. Dans les domaines de la médecine tropicale et de l'agronomie, la Belgique se classait alors parmi les meilleurs du monde. L'enseignement était plutôt l'affaire des missions et, dans l'État indépendant du Congo, il se limitait à une formation

primaire. Pendant l'entre-deux-guerres, un enseignement secondaire professionnel fut mis sur pied. L'enseignement supérieur ne fut organisé qu'après la Seconde Guerre mondiale. En 1947, après une visite au Centre agricole de l'université de Louvain au Congo (Cadulac) et à la Fondation médicale de l'université de Louvain au Congo (Fomulac) à Kisantu, le recteur van Waeyenbergh prit l'initiative de fonder un centre universitaire congolais. Ce centre fut doté de personnalité juridique et des conventions furent conclues avec les autorités coloniales. Les pouvoirs publics fondèrent leur propre université à Élisabethville, tandis que l'université de Louvain souhaita construire son «Lovanium» à Léopoldville. L'université jeta finalement son dévolu sur le mont Amba (Kimunza, près de Léopoldville). La première rentrée académique se déroula en 1954, et en 1956, l'université Lovanium fut reconnue par arrêté royal. En 1957, elle devint par bulle papale une université pontificale.

Agriculture et agronomie

Sur ordre de Léopold II, le professeur Émile Laurent de l'Institut agronomique de Gembloux élaborait, à la fin du XIXe siècle, un projet pour une organisation agricole rationnelle, au sein duquel la recherche fondamentale devait jouer un rôle important. À l'exception de la création des jardins botaniques d'Eala et de Kisantu, ses recommandations n'eurent que très peu de suites. Léopold II préféra l'exploitation massive du caoutchouc pour financer son «entreprise congolaise», ce qui a donné lieu à de nombreux abus. Même après la reprise de la colonie par l'État belge, la politique agricole, dirigée par le professeur lou-



INTRODUCTION DE RACES BOVINES EUROPÉENNES SUR LES PLATEAUX DU CONGO NORD-ORIENTAL (AUX ENVIRONS DE NIOKA), 1925-1930, S.D. AGR, ARCHIVES INEAC, N° 9007E.

vaniste Edmond Leplae, resta controversée. L'introduction, en 1917, d'un régime de cultures obligatoires, n'aida point à inverser ce sentiment. En 1926, après le second congrès colonial, le ministre des Colonies Edouard Pécher créa la Régie des Plantations de la Colonie (Repc). Toutefois, cette institution ne s'avéra pas suffisamment dynamique et dut en outre affronter la crise économique des années 1930. Qui plus est, la répression sanglante d'une série d'insurrections dans les campagnes porta un rude coup à l'image de la Belgique et des autorités coloniales. Fin 1933, Léopold III, qui était à l'époque encore Duc du Brabant, prit l'initiative de changer radicalement la politique agricole. Après ses voyages au Congo et aux Indes néerlandaises, il pouvait – de par son vécu – se considérer comme un «expert». Le régime des cultures obligatoires fut aboli et l'organisation des «chefferies» fut redessinée. Peu après, l'Institut National pour l'Étude Agronomique du Congo Belge (Inéac) succéda à la REPCO. La nouvelle institution avait un caractère éminemment scientifique et a joué un rôle-clé dans l'approvisionnement en caoutchouc et en huile de palme pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, l'INEAC se spécialisa dans l'étude de différents végétaux et dans les techniques agricoles. Son centre de recherche à Yangambi devint, dans les années 1950, le fleuron de la politique agricole coloniale de la Belgique et jouissait d'une renommée internationale. L'INEAC fonda des centres de recherches partout au Congo et au Ruanda-Urundi. L'indépendance du Congo belge en 1960 et du Ruanda-Urundi en 1962 mit brusquement fin à l'expertise accumulée par l'INEAC. Les critiques estimaient que l'institution avait été uniquement à la solde d'une agriculture orientée vers l'exportation. L'institution fut dissoute le 31 décembre 1962.

Les colons des missions confessionnelles

Dans la colonie, les missions furent essentiellement actives dans les secteurs de l'enseignement et des soins de santé. Les fermes-chapelles de jadis s'étaient transformées en écoles de villages où un enseignement primaire était dispensé à la population. À partir de l'entre-deux-guerres, l'enseignement fut organisé de façon plus systématique et uniforme. À côté des écoles primaires, l'on créa des institutions scolaires spéciales pour préparer – séparément – les filles et les garçons à une future carrière de clerc, ouvrier, aide domestique, puéricultrice

ou couturière. Après la Seconde Guerre mondiale, le plan décennal prévit la création d'écoles pour la formation d'une élite autochtone masculine. L'enseignement constituait en effet un domaine dans lequel la Belgique souhaitait exceller, à côté des soins de santé. Déjà au XIXe siècle, des médecins louvanistes avaient été actifs dans l'État indépendant du Congo, mais le développement d'un véritable réseau médical ne commença que pendant l'entre-deux-guerres, notamment avec la création de la Fomulac. Cette institution organisa l'enseignement médical et mit en place un réseau régional de dispensaires. Mais les religieux et religieuses s'engagèrent également dans les soins de santé. Les missionnaires constituaient en fait une partie importante de la communauté blanche au Congo et la plupart d'entre eux étaient originaires de milieux ruraux flamands. Ceci pourrait expliquer en partie pourquoi les missions préconisèrent le développement d'une colonie calquée sur des modèles ruraux.

2. Une colonie-modèle?

Après la Seconde Guerre mondiale, la colonie ressemblait à un pays en voie de développement. Il y avait bel et bien un réseau routier, mais il ne concernait que les régions riches en ressources minières... et peu peuplées. Le tissu social était quant à lui totalement déstructuré en raison des déplacements de populations réalisés dans le cadre de la recherche d'ouvriers pour l'exploitation minière. Les villes étaient devenues des pôles d'attraction pour les jeunes ménages et les travailleurs, bien que la vie n'y fût pas



LE ROI BAUDOUIIN SERRANT LA MAIN DU
PREMIER PRÉSIDENT CONGOLAIS, KASA VUBU, 1960.
AGR, COLLECTION EXPANSION BELGE D'OUTRE-MER, N° 85.



GROUPE DE MINEURS PROVENANT DU RUANDA-URUNDI, EMBAUCHÉS À KIPUSHI, 1930. AGR, ARCHIVES PIERRE RYCKMANS, N° 28/47.

meilleure. On y échappait à l'autorité du chef de tribu et aux corvées paysannes, mais on y était coupé en même temps du cadre traditionnel. Régulièrement, des épidémies – de fièvre jaune notamment – surgissaient dans les villes. La problématique du logement ne fut prise en compte qu'à partir de la fin des années 1940, sans beaucoup de succès toutefois. En 1950, à Léopoldville, quelque 230.000 Noirs s'entassaient sur à peine 16.000 parcelles de terrain. Officiellement, la 'color bar' ou l'apartheid n'existait pas. Cependant, les Noirs et les Blancs étaient séparés physiquement par une zone neutre qui devait prévenir la propagation de maladies aux quartiers blancs de la ville. Le système colonial était calqué sur cette fracture sociale et raciale. Les enfants des ménages mixtes souffraient particulièrement de cette situation. La population autochtone était prolétarisée et vivait, à la campagne y compris, dans une extrême pauvreté. Il n'y avait pas de classes moyennes. L'ouverture, en 1950, de l'enseignement universitaire aux Noirs, provoqua un certain émoi; mais au moment de l'indépendance, à peine 16 Noirs détenaient un diplôme universitaire. Ils faisaient partie, comme ces petits groupes qui avaient pu s'approprier un style de vie occidental, de l'élite dite des «évolués». Après la Seconde Guerre mondiale, les autorités coloniales commencèrent à former une élite sur des modèles chrétiens et occidentaux, mais le Noir ne devenait jamais l'égal du Blanc. La color bar, le «plafond de cuivre» dans le monde des entreprises et un racisme latent ont amené ces privilégiés à se détourner progressivement de leurs

tuteurs. Jusqu'à l'indépendance, il ne semblait pas y avoir le moindre problème, du moins à en croire les discours officiels. En réalité, il y avait régulièrement des protestations contre le joug colonial, en témoignent la dévotion populaire, les mutineries dans l'armée coloniale ou les actions syndicales. Dans les années 1920 déjà, les géants industriels avaient étouffé des mouvements de grève dans le sang. La Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant dans les relations entre les deux parties. Pendant la guerre, de nombreuses émeutes et grèves éclatèrent au Congo belge. La guerre mit un poids immense sur les populations, mais leurs efforts ne furent pas récompensés après la fin du conflit. Les missions n'étaient pas non plus à l'écoute des indigènes. Seules quelques voix progressistes reconnurent les aspirations légitimes des populations, mais elles furent noyées dans le mutisme et l'indifférence de la majorité des missionnaires. La campagne se paupérisa et les jeunes qualifiés n'eurent plus de perspectives d'avenir. Quand, en 1958, des évolués se rendirent en Belgique pour visiter l'Exposition universelle et la métropole coloniale, ils y firent la connaissance de personnes partageant les mêmes opinions émancipatrices et furent surpris par les conditions de vie des classes sociales moins favorisées en Belgique. Quel ne fut leur étonnement en voyant que des Blancs balayaient les rues ou étaient sans abri! Cette constatation a contribué à détruire l'illusion coloniale et à renforcer les désirs d'émancipation. Tous ces éléments ont formé un terrain propice pour l'émergence de l'indépendance.

Les mandats sur l'Urundi et le Ruanda

Une guerre européenne en Afrique

Lors de l'éclatement de la Première Guerre mondiale, le Congo belge fut entraîné dans le conflit. À l'est, la colonie belge confinait à l'Afrique orientale allemande, comprenant le Ruanda, l'Urundi et le Tanganyika. Il régnait cependant une certaine réticence à engager la colonie dans les hostilités, par crainte que l'autorité sur les populations autochtones ne puisse en pâtir. Dans un premier temps, le gouvernement belge au Havre confirma sa neutralité et imposa une politique strictement défensive dans la colonie. Les Britanniques et les Français, par contre, étaient en faveur d'une offensive sur le sol africain. En Afrique, la guerre fut déclenchée par un bombardement britannique sur Dar-es-Salaam. Pour les Britanniques, la guerre offrait des opportunités pour réaliser leurs visées territoriales et étendre leurs possessions du Cap au Caire. Placés dans une position difficile, les Belges finirent eux aussi par se fixer des objectifs expansionnistes: ils se proposèrent d'occuper les territoires allemands pour pouvoir les utiliser comme monnaie d'échange lors des négociations de paix. Cette stratégie ne fut guère du goût des Britanniques, mais, au printemps de 1916, une offensive commune fut néanmoins déclenchée. Après avoir conquis le Ruanda, l'Urundi et l'Ussuwi, les Belges voulurent s'emparer de Tabora avant les Britanniques. Ils y réussirent en septembre 1916 et la réalisation de cet objectif signifia pour le ministre des Colonies Renkin la fin de la campagne militaire des Belges. Ils occupaient alors le Ruanda-Urundi, la rive droite du lac Tanganyika et une partie du sud du lac Victoria.

Colonie allemande, puis mandat belge

Les Belges instaurèrent une administration militaire provisoire au Ruanda et en Urundi, dirigée par le Commissaire royal Justin Malfeyt. En 1917, le système allemand des résidences fut réintroduit. Les Allemands n'étaient pas définitivement vaincus en Afrique, mais lorsque, le 13 novembre 1918, leur commandant en chef en Afrique, Von Lettow-Vorbeck, apprit la nouvelle de l'Armistice en Europe, il déposa les armes à Abercorn. Les négociations de paix – qui s'annonçaient compliquées – pouvaient commencer. Au Conseil suprême des Alliés, au sein

duquel les Belges n'étaient pas représentés, les Britanniques minimisèrent le rôle de la Belgique en Afrique. En réalité, les revendications belges allaient à l'encontre du rêve britannique «du Cap au Caire». En 1919, Alfred Milner et Pierre Orts entamèrent des pourparlers bilatéraux. Officiellement, la Belgique fit part de ses prétentions sur le Ruanda et l'Urundi, mais elle voulait en fait obtenir une correction des frontières entre l'Angola et le Congo belge à l'estuaire du fleuve Congo, ainsi que des concessions territoriales concernant l'enclave de Lado. Pour éviter des ennuis avec le Portugal, mais aussi par faute de temps, les Britanniques acceptèrent la proposition officielle. Restait encore la question des mandats... L'idée des mandats, tout comme celle de la Société des Nations, émanait du Président américain Woodrow Wilson. Après avoir franchi maints obstacles, la Société des Nations confia à la Belgique, en 1924, le mandat d'administrer les territoires du Ruanda et de l'Urundi. La loi relative à ces mandats fut ratifiée par le Parlement pendant l'été 1925, année qui vit le Ruanda-Urundi former une union administrative avec le Congo belge.

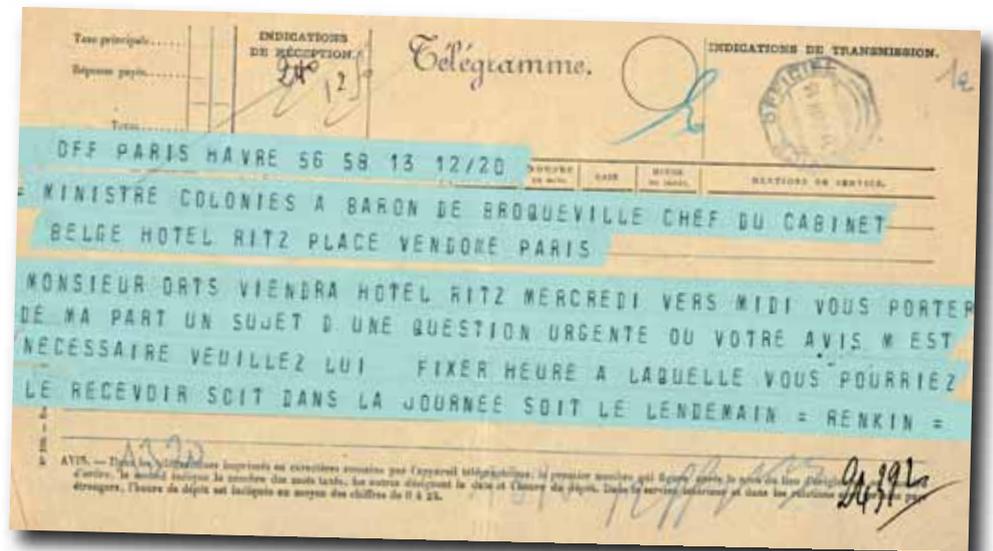
L'administration mandataire belge

Les territoires du Ruanda-Urundi furent certes administrés par la Belgique, mais, officiellement, ce n'était pas une colonie. Chaque année, l'administration mandataire devait justifier sa gestion devant la commission mandataire. En outre, la population était en droit de soumettre des pétitions à cette commission. La Belgique rendit régulièrement des comptes sur l'enseignement, l'union douanière avec le Congo belge, le déficit budgétaire récurrent, les travaux forcés, le taux de mortalité élevé, les mesures pour contrer la famine et le recrutement de travailleurs pour le géant minier UMHK. Pendant l'occupation des territoires en temps de guerre, les militaires firent également fonction d'administrateurs. À la tête de chaque territoire, il y avait un résident, qui restait en contact avec Bruxelles et les autorités locales. Au niveau local, les résidents étaient représentés par des administrateurs du territoire: ils étaient en charge de la perception des impôts, ils représentaient le pouvoir judiciaire, surveillaient les travaux publics et avaient une mission informative et de conseil vis-à-vis des instances autochtones au pouvoir. L'administration «indirecte»

des Belges restait somme toute plus «directe» que celle des Britanniques ou des Allemands. L'administration était centralisée et les chefs indigènes rebelles furent remplacés par des personnages plus dociles. Les fils des chefs furent formés dans des écoles spéciales où ils étaient occidentalisés. Pour subvenir au manque d'administrateurs des territoires, des chefferies autochtones furent installées. Le mandataire percevait de nouveaux impôts en lieu et place des impôts existants. Les chefs, qui se voyaient privés de leurs revenus habituels, récoltaient alors plus que nécessaire, ce qui augmenta les charges de la population.

La terre promise

Le Ruanda et l'Urundi avaient la réputation d'être très fertiles et d'avoir une population nombreuse, intelligente et laborieuse. Les Belges comprirent très vite que le potentiel économique résidait plutôt dans la densité démographique que dans le sol. Les deux territoires étaient surpeuplés et devaient souvent affronter des disettes et des famines. L'est du Congo belge et surtout le Katanga manquant cruellement de main-d'œuvre, l'administration mandataire y vit une occasion de faire d'une pierre deux coups, d'autant plus que l'Allemagne, qui avait depuis 1925 également un membre dans la commission mandataire, critiquait et considérait avec défiance l'administration des Belges. L'administration participa à mettre sur pied un cadre pour les recrutements, qui fut ensuite réalisé par le secteur privé. Les missions se montrèrent réticentes à la migration d'hommes célibataires mais plaidèrent pour le déplacement de familles entières ou d'hommes mariés, en conformité avec la morale chrétienne. L'introduction de cultures obligatoires, comme les fèves, les pois, les pommes de terre, le manioc, le sorgho ou le maïs servit également à combattre la surpopulation, les disettes et les famines. L'attribution à la Belgique des mandats sur le Ruanda et de l'Urundi s'étant fait attendre, seuls des militaires démobilisés s'étaient au départ établis dans les territoires et dans le Kivu avoisinant. Il fallut



attendre la visite du ministre des Colonies Franck pour voir des commerçants et des planteurs faire de même. Les missions catholiques étaient majoritaires par rapport à leurs homologues protestantes, qui étaient surtout actives dans les régions périphériques. Les missions se chargeaient de l'enseignement dans les territoires mandataires. Pendant l'entre-deux-guerres, une forme de guerre scolaire vit le jour et un réseau d'enseignement libre subventionné fut mis en place.

La guerre et l'indépendance

Pour maintenir l'ordre, l'administration mandataire disposait de la Force publique congolaise, mais pas d'une armée mandataire à part entière. Contrairement à la Première Guerre mondiale, il n'y eut pas de combats au Ruanda-Urundi pendant la Seconde Guerre mondiale, mais la population, ainsi que celle du Congo belge, fut entraînée indirectement dans le conflit. La guerre entrava l'approvisionnement alimentaire, l'encadrement administratif et les possibilités de gérer et de développer les territoires. En 1946, l'Organisation des Nations unies transforma le «mandat» belge en «tutelle» sur le Ruanda-Urundi. Concrètement, l'administration belge reçut pour mission de préparer ces territoires à leur indépendance. Tout comme au Congo belge, influencés par la situation politique internationale, des mouvements indépendantistes virent le jour, et ce malgré l'introduction de mesures socioéconomiques, comme le plan décennal, ou l'africanisation des dirigeants. Plus grave encore, les tensions ethniques entre Hutus et Tutsis s'aggravèrent et aboutirent en 1959 à un véritable bain de sang. Les élections de 1960 ne parvinrent pas à apaiser les esprits. Le 1^{er} juillet 1962, soit deux ans après l'ancienne colonie belge, le Ruanda et l'Urundi devinrent indépendants.



CULTURE DU COTON PAR LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES INDIGÈNES DE BABUA,
PRÈS DE BAMBESA (DISTRICT UÉLÉ), 1949 (PHOTOS DE C. LAMOTE ET H. GOLDSTEIN POUR CONGOPRESSE/INFORCONGO).
AGR, ARCHIVES INEAC, N° 10123.

TRACES D'UN PASSÉ COLONIAL DANS LES FOND D'ARCHIVES CONSERVÉS AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

Institutions fédérales

1. Parlement et Cour des Comptes

Au niveau du pouvoir législatif, les archives de la **Chambre des Représentants** contiennent des documents relatifs à des propositions de loi, des pétitions et des requêtes concernant l'État indépendant du Congo et sa reprise par la Belgique. La **Cour des Comptes** est une institution collatérale du Parlement chargée du contrôle des opérations budgétaires, financières et comptables de l'autorité fédérale, des entités fédérées, des institutions publiques et des provinces. Par conséquent, elle contrôla aussi les comptes du Ministère des Colonies. Dans ses archives, on trouve des dossiers de dépenses, des pièces justificatives du ministère ainsi que des états mensuels des recettes et dépenses de tous les comptables. Ces états ont été répartis par district ou province après la Première Guerre mondiale. Dans les cahiers d'observations qui sont les rapports annuels adressés au parlement, on peut retrouver, en plus des remarques effectuées, les comptes généraux de la colonie. Dans les procès-verbaux de l'assemblée générale, du parlement et les archives du (Premier) Président, on retrouve des documents ayant trait au budget colonial. À partir de 1925, les territoires sous mandat, le Ruanda et l'Urundi, furent également soumis aux lois du Congo belge et donc au contrôle de leurs finances par la Cour des Comptes. Toutefois, on ne rencontre que peu d'archives de ce type dans les archives de la Cour des Comptes. Les Cahiers d'observations contiennent aussi des rapports sur le Ruanda-Urundi. Quelques institutions publiques coloniales déposèrent leurs comptes à la Cour des Comptes. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les archives ont fait l'objet d'une sélection importante et ne comportent bien souvent que quelques spécimens.

2. Ministères et services publics

Au niveau gouvernemental, les procès-verbaux du **Conseil des Ministres** constituent une source enrichissante pour l'étude de la politique coloniale. Les procès-verbaux sont consultables en ligne via le site web des Archives de l'État: www.arch.be. Dans les archives du **Comité supérieur de Contrôle**, à savoir un comité interministériel qui examine notamment les adjudications dans le cadre des travaux publics, on retrouve des documents relatifs au Ministère des Colonies et aux affaires qui se sont produites dans la colonie. Le Comité ministériel de la Défense fut créé en 1950. Il était responsable des questions relatives à la défense nationale pour lesquelles plusieurs départements étaient concernés. Les archives comportent notamment des documents relatifs à la défense, à la situation politique et à la sûreté de l'État du Congo belge. Les archives du **Secrétariat permanent de Recrutement** témoignent notamment des admissions à l'École coloniale et de la gestion du personnel du Ministère des Colonies.

Pour le Ministère des Affaires économiques, de nombreuses administrations ont laissé des archives relatives à l'économie coloniale et mandataire. La relation avec la métropole, l'import-export et le commerce de transit des marchandises comme le caoutchouc, le diamant, le cuivre, l'étain, le café et le cacao, le rôle de l'économie coloniale, aussi bien lors de la Première que durant la Seconde Guerre mondiale y sont évoqués. Dans les archives des **Services généraux** du ministère, on trouve des documents évoquant le lien entre l'économie de la métropole et de



ARRIVÉE DE STAGIAIRES CONGOLAIS À ZAVENTEM, 1960. AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 5020.

la colonie, la vente de produits belges dans la colonie, les foires commerciales et les dossiers de documentation sur l'économie coloniale. Les archives de la **Centrale de diamants** mettent en lumière un coin d'histoire du secteur et du commerce diamantaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la colonie. Les archives des **Expositions universelles** à Gand (1913), Bruxelles (1935), New York (1939) et Bruxelles (1958) divulguent des informations sur les pavillons coloniaux et la promotion de la colonie. Le rôle



DISCOURS DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT À L'INFORMATION, J. BOLIKANGO, À PROPOS DE L'INDÉPENDANCE IMMINENTE, LORS D'UNE MANIFESTATION À YANGAMBI, LE 27 OCTOBRE 1959. AGR, ARCHIVES INEAC, N° 7398B.

de la colonie et son économie durant et après la Première Guerre mondiale sont évoqués dans les archives de l'**Administration générale de l'Industrie**, du **Comité de recherches à La Haye**, du **Conseil économique à La Haye** et du **Commissaire général du gouvernement belge à Londres**. Nous retrouvons des sources relatives à l'économie coloniale durant la Seconde Guerre mondiale dans les fonds de l'**Office belge de Gestion et de Liquidation**, de la **Commission économique interministérielle** et du **Comité des Priorités**. L'**Office belge de Gestion et de Liquidation** était responsable de la gestion et de la liquidation du fret, de la perception des primes d'assurance, des dettes commerciales et du déblocage des possessions belges. La **Commission économique interministérielle** a été créée à la lumière de la crise des années 1930 et se chargeait de faciliter la relation entre les intérêts privés et les administrations publiques. Le **Comité des Priorités** a été créé en 1944 pour

normaliser l'économie nationale et pour répondre aux besoins de la population. Les archives des deux institutions donnent des informations sur l'économie coloniale et les relations avec la colonie durant et après la Seconde Guerre mondiale. Les archives de l'**Office central des Contingents et Licences** et des **Accords économiques** témoignent chacune du commerce effectué par le Congo belge.

Diverses administrations du Ministère des Finances ont laissé des traces de l'histoire coloniale et mandataire dans leurs archives. En 1962, le Ministère des Affaires africaines a été liquidé. L'**Administration provisoire des Affaires financières du Congo, du Ruanda et de l'Urundi** a été créée dans le giron du Ministère des Finances pour reprendre les tâches restantes et encore en suspens, relatives aux finances de l'ancien ministère. Nous y retrouvons des documents ayant trait au règlement financier de l'indépendance congolaise, dont les litiges financiers entre les deux pays, la situation financière des institutions publiques actives dans l'ancienne colonie, les indemnités de l'ancien personnel africain, etc. Le service juridique du **Secrétariat général** se chargea du recouvrement des avances faites aux coloniaux rapatriés au moment de la crise congolaise. En outre, nous trouvons dans les archives du Secrétariat général, des documents relatifs au Ministère des Colonies (notamment le personnel), le franc congolais et la Première Guerre mondiale. Les archives du **Service du Séquestre du Ministère des Finances après la Première Guerre mondiale** nous fournissent des informations sur les entreprises actives dans la colonie. Durant et après la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses personnes furent rapatriées du Congo belge. Nous en trouvons la trace dans les archives de **Carl Requette**, liquidateur du Commissariat belge au rapatriement. Durant la guerre, le cabinet du Ministre des Finances, Camille Gutt, reprit sous son aile les compétences des affaires économiques, de la communication, de la défense nationale et du ravitaillement. Les dossiers londoniens contiennent des informations sur la situation financière de la colonie, le Ministère des Colonies et la Force publique. Dans les dossiers du service **Impôt sur le capital** de l'Enregistrement et des domaines, nous trouvons des données relatives aux classes moyennes actives dans la colonie, petites et moyennes entreprises gérées par des étrangers y compris. Nous trouvons aussi des données sur le Ministère des Colonies dans les archives de l'**Administration du Budget et du Contrôle des dépenses**.

Lors de la suppression du Ministère des Affaires africaines en 1962, le Ministère des Finances s'est vu confier le traitement de la question des pensions des anciens fonctionnaires coloniaux. Cette matière a été transférée en 2002 au SPF Affaires sociales. Des dossiers de membres du personnel du Ministère des Colonies sont conservés dans les archives de l'**Administration des Pensions**.

Au sein du département Justice, différentes administrations ont produit des archives relatives à l'histoire coloniale et mandataire. C'est notamment le cas de la **Police des Étrangers**, dont les dossiers généraux contiennent des informations sur la Police des Étrangers dans la colonie ainsi que sur l'attribution de la nationalité belge à la population indigène, les réfugiés politiques et intellectuels, les étrangers dans la colonie, les migrations au Congo belge, l'attribution de visa à des ressortissants de l'ancienne colonie et des territoires sous mandat après 1960 et 1962. Les archives de la **Police des Frontières** mettent en lumière les Congolais venant en Belgique ou les Belges se rendant dans la RDC ou au Ruanda-Urundi. Nous y rencontrons également des dossiers relatifs aux recrutements dans l'armée congolaise et aux mercenaires congolais et katangais. Les Archives générales du Royaume conservent en outre 5 km de dossiers individuels de la Police des Étrangers. Près de deux millions de dossiers sont accessibles via des fiches classées par ordre alphabétique et qui sont consultables sur microfilm. Les dossiers constituent, aussi bien pour les généalogistes que pour les historiens, une source importante pour l'étude des migrations et des migrants. Le Ministère de la Justice reprit, en 1962, la compétence en matière de traitement des demandes de **naturalisation** introduites dans l'ancienne colonie avant le 30 juin 1960. Ces dossiers se trouvent parmi les demandes introduites en Belgique. En d'autres termes, il est nécessaire de disposer d'un nom ou d'un numéro de dossier pour pouvoir retrouver un tel dossier. Ce dernier comprend généralement des documents concernant l'état civil, la biographie, l'enquête de voisinage, la motivation de la naturalisation, le comportement moral, etc. Durant la Seconde Guerre mondiale, le **Haut Commissariat à la Sécurité de l'État** a coordonné les tâches de la Sûreté de l'État en Belgique occupée. Le Commissariat prépara la libération et se chargea du maintien de l'ordre par après. Dans les archives du Commissariat conservées aux Archi-

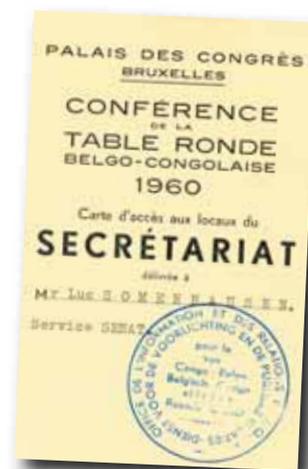
ves générales du Royaume, nous trouvons des documents concernant le personnel du Ministère des Colonies et les personnes qui étaient en service dans la colonie ou qui avaient des liens avec la colonie. Dans les archives de la **Sûreté de l'État** déposées aux

Archives générales du Royaume, nous rencontrons des documents ayant trait au comportement des fonctionnaires coloniaux durant la Seconde Guerre mondiale et des dossiers concernant les denrées alimentaires et le caoutchouc de la colonie.

L'**Administration de l'Enseignement supérieur** de l'ancien Ministère de l'Éducation a laissé des archives relatives au Congo pour la fin du XIX^e - début du XX^e siècle. Il s'agit du Prix du Congo, des jardins botaniques et d'un cercle d'étude à Léopoldville. Dans les archives du **SPP Politique scientifique**, nous rencontrons des dossiers de personnel de différentes institutions scientifiques, dont l'Institut royal colonial belge (IRCB), le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM), pour la période comprise entre 1875 et 1937.

Le Ministère des Communications a versé les archives de l'**Administration de la Marine** aux Archives générales du Royaume. Les archives de cette administration nous informent notamment à propos de la marine marchande au Congo belge, la pêche maritime congolaise, le syndicalisme naissant des équipages africains, la colonie durant les deux guerres mondiales et l'influence de l'indépendance congolaise sur le transport maritime et le commerce.

Différentes administrations du Ministère des Travaux publics ont laissé des archives intéressantes. Les archives de l'**Administration des Bâtiments** comportent des cartes, des plans, des coupes et élévations des bâtiments du Ministère des Colonies et du Musée du Congo. Il faut aussi signaler la grande richesse, iconographique notamment, des dossiers liés à l'indemnisation des colons pour les destructions de leurs biens après l'indépendance: le 30 juin 1960, l'indépendance du Congo est proclamée; le Congo Belge devient la République du Congo. De multiples fêtes



et célébrations ont lieu, mais la joie est de courte durée. Le pays sombre dans un profond chaos et une spirale de violence, provoquant un flot gigantesque de réfugiés (belges), se déclenche. Par la suite, la Belgique et la République du Congo parvinrent à un accord en vue de procéder à l'indemnisation des Belges qui, en raison des événements entourant l'indépendance, avaient perdu leur épargne ou subi des dommages à leurs propriétés privées. En 1965, un organe international, le *Fonds belge congolais d'Amortissement et de Gestion*, fut créé par la Belgique et le Congo et mandaté par la loi du 23 avril 1965 à contracter des emprunts afin de financer les indemnisations. Les demandes d'indemnisation furent examinées par des médiateurs (docteurs en droit) désignés par l'**Administration de Reconstruction des dégâts du Congo**. Après examen de la demande, sur proposition motivée, un éventuel montant d'indemnisation ou un refus était communiqué au demandeur. En cas de désaccord avec la décision du médiateur, une procédure d'appel auprès de la **Commission d'indemnisation** était prévue. Si la décision de cette commission ne convenait pas davantage, le demandeur ou le Ministre de la Reconstruction pouvait interjeter une dernière fois appel auprès de la **Commission supérieure d'indemnisation**.

Durant la Première Guerre mondiale, dans le cadre de ses missions au bénéfice de la propagande nationale et alliée, le **Bureau Documentaire belge** rassembla des informations et de la documentation concernant la colonie. Outre une documentation fournie (notamment des coupures de presse), des dossiers d'information sur la situation économique de la colonie et sur les personnalités coloniales furent également constitués.

Le **Ministère du Ravitaillement** a été créé après la Seconde Guerre mondiale pour gérer au mieux le ravitaillement du pays dans le cadre de la reconstruction. Le fonds comporte des documents relatifs aux produits coloniaux (huile de palme, farine de maïs, café, cacao,...) et aux navires naviguant sur le fleuve Congo.

En 1884, le gouvernement catholique tient sa promesse électorale en créant un **Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics**. Les archives de ce département comportent un dossier sur la Conférence de Berlin et sur l'importance du libre-échange.

3. Parastataux

À partir de la fin du XIX^e siècle, certaines tâches d'intérêt général sont confiées à une nouvelle forme d'institutions publiques, les parastataux. Disposant d'un statut différent des ministères, ils n'en restent pas moins sous le contrôle du pouvoir exécutif. L'**Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo Belge (INEAC)** appartient à cette grande famille et fut placé sous contrôle du Ministère des Colonies. Le fonds d'archives de l'INEAC offre un large éventail de possibilités de recherche. Tout d'abord, il y a son cadre organisationnel et institutionnel spécifique. L'INEAC peut en effet être considéré comme un des nombreux parastataux ou organismes fonctionnels décentralisés de l'histoire récente belge. Pourtant, cette institution a tenu une position unique dans l'ordre social tout au long de l'ère coloniale et ce jusqu'en 1962. En quelques décennies, cet institut s'est développé pour devenir, dans les années 1950, le fleuron de l'administration coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Son rayonnement fut le résultat d'une politique coloniale menée au plus haut niveau dans l'optique d'effacer, par la science et le progrès, l'héritage de Léopold II. Il va sans dire que les thèmes de recherche privilégiés concernent les aspects techniques et scientifiques et combleront d'aise les chercheurs en agriculture tropicale. L'angle d'attaque peut aussi être géographique, via la mise en lumière de l'agriculture d'une région, ou orienté sur le produit, prêtant attention, par exemple, à la culture du café ou de l'huile. Les archives comportent, en outre, le résultat de l'enquête sur les conditions géophysiques et écologiques dans lesquelles se trouvait l'agriculture tropicale, ainsi qu'une série unique d'observations climatiques en Afrique centrale dont les plus anciennes remontent, pour certaines stations, au début du XX^e siècle. D'autres institutions publiques ont un lien beaucoup moins net avec l'histoire coloniale et/ou mandataire. Citons les institutions publiques actives sous le contrôle du Ministère des Finances, telles la Banque Nationale et la Commission Bancaire (puis Commission Bancaire, Financière et des Assurances). Les archives de la **Banque Nationale** comprennent de la correspondance avec le Ministère des Colonies et quelques dossiers relatifs à la coordination et l'autorisation des opérations



DES ÉLÉPHANTS LORS DE TRAVAUX D'EXPLOITATION, VERS 1930. LE RECOURS À CES ANIMAUX NE FUT PAS UN SUCCÈS. [1930]. AGR, ARCHIVES INEAC, N° 9396.

d'escompte. Dans les archives de la **Commission Bancaire** et de son successeur en droit, la **Commission Bancaire, Financière et des Assurances**, quelques documents d'archives témoignent de la période coloniale et mandataire. Il s'agit de documents relatifs aux institutions et entreprises financières en activité dans la colonie et dans les territoires sous mandat. L'**Institut national de Radiodiffusion (INR)**, institution publique relevant du Ministère de la Culture, a aussi déposé ses archives aux Archives générales du Royaume. On y trouve des documents concernant les retransmissions radiophoniques universelles à Léopoldville, l'ORNB Léopoldville, les émissions mondiales, radio Congo belge et radio Léopoldville. Tout aussi intéressantes sont les lettres des auditeurs, qui sont parfois rédigées dans une langue africaine. On peut également y trouver des rapports de gestion des émissions de radio néerlandaise, des transcriptions sur microfilm des nouvelles radiodiffusées de l'ORNB et des nouvelles télévisées. La **Régie des Télégraphes et des Téléphones** ou RTT relevait de l'ancien Ministère des Communications. Ses archives témoignent notamment de l'exploitation des télégraphes et téléphones au Congo belge, de l'installation d'une communication télégraphique sans fil entre le Congo belge, la métropole, les Etats-Unis et le Congo Brazzaville. L'**Institut national de la Statistique (INS)** a déposé aux Archives générales du Royaume des registres dans lesquels nous pouvons suivre les migrati-

ons vers l'État indépendant du Congo et le Congo Belge et les migrations depuis l'Afrique vers la Belgique entre 1884 et 1962 (et plus tard). L'**Institut Belge d'Information et de Documentation (INBEL)** est le successeur en droit de l'organe PR colonial Inforcongo. A la suite de l'indépendance du Congo, Inforcongo et la sous-commission de coordination des programmes publicitaires et de propagande belges à l'étranger furent rebaptisés INBEL. Les archives témoignent de cette reconversion. Dans les archives de l'**Office Belge du Commerce Extérieur (OBCE)**, ce sont surtout les procès-verbaux des réunions du Comité de direction qui sont intéressants pour l'étude de l'histoire coloniale et mandataire. Nous y trouvons des documents sur les travaux, le personnel et les finances de la section africaine, le marché et l'économie congolaise et la propagande pour l'Afrique. Dans les archives de l'**Institut Belge de Normalisation (IBN)**, nous retrouvons des informations sur les membres de cet institut qui étaient actifs au niveau colonial, l'Association des Intérêts Coloniaux Belges notamment (ces archives seront mises à disposition du public dans les prochaines années). En 1925, le roi Albert I fonda le **Parc National Albert I** au Congo belge. Les archives du Parc National sont conservées au Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren, mais quelques dossiers sont aussi conservés aux Archives générales du Royaume. Il s'agit pour l'essentiel des procès-verbaux des réunions du Comité de

direction, et des dossiers concernant les bâtiments, la climatologie, le matériel, les observations scientifiques, le personnel et le tourisme.

4. Archives publiques étrangères

Le 5 mai 1934, la **Kolonialpolitische Amt** du Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (NSDAP) est créée en Allemagne. Ce service avait pour mission de préparer la reprise des anciennes colonies allemandes. Il avait aussi la tâche de rallier les milieux coloniaux aux idées du NSDAP. Au début de la Seconde Guerre mondiale, le service fut réorganisé et étendu avec des sections à Paris et à Bruxelles. La section bruxelloise avait pour mission d'examiner les documents du Ministère des Colonies. Nous trouvons dans les archives de l'Amt des documents sur la duplication et la traduction de textes concernant le Congo belge, des rapports et un inventaire des archives qui furent transférées après la suppression de l'Amt, le 17 février 1943, au Gruppe XII Feind- und Jugendvermögen.

Producteurs d'archives privés

Outre les archives des administrations publiques centrales, les Archives générales du Royaume conservent aussi des archives de producteurs d'archives privés qui ont joué un rôle politique, économique ou social important dans l'histoire belge, coloniale et mandataire. Afin de garder une vue générale de cet ensemble, ces producteurs d'archives privés (à l'exclusion des particuliers et familles regroupés dans une catégorie spécifique) ont été répartis en quatre groupes reflétant les aspects économiques, pour le premier, sociaux, pour le deuxième, politiques, pour le troisième, et culturels-éducatifs-récréatifs, pour le quatrième.

1. Acteurs économiques (entreprises et organisations professionnelles)

Nous pouvons classer les entreprises dont les archives sont conservées aux Archives générales du Royaume, en quatre catégories. Les entreprises actives dans l'exploitation minière et le secteur des banques et assurances

sont les plus nombreuses, mais les secteurs des transports et de l'énergie sont également bien représentés.

En 1887, la **Compagnie pour le Commerce et l'Industrie du Congo** (CCCI) a été créée pour construire la ligne de chemin de fer entre Matadi et Stanley-Pool. Lorsque le Britannique Cecil Rhodes repéra le Katanga, encore inconnu à l'époque, afin de réaliser le rêve britannique visant la création d'une zone contrôlée du Cap au Caire, la CCCI fonda la **Compagnie du Katanga** en collaboration avec une entreprise anglaise. L'exploitation économique de la province minière pouvait commencer. Les archives de la CCCI et de la **Compagnie du Katanga** comprennent, outre les procès-verbaux des réunions, de la correspondance, des documents concernant les entreprises dans lesquelles elles avaient des participations, des documents comptables, des archives du service du personnel et des administrateurs. Le fonds comprend aussi des documents concernant les réunions du **Comité Spécial du Katanga** (CSK), les expéditions Delcommune, Stairs, Bia-Francqui et Levêque qui ont cartographiées la province minière, l'exploitation des matières premières et le soutien financier accordé à différentes associations. En 1906, Léopold II fonda avec le soutien de la SGB trois grandes entreprises: la Forminière, l'**Union minière du Haut-Katanga** (UMHK) et la **BCK**. Cette dernière fut chargée du financement et de la pose de lignes de chemin de fer au Katanga. C'est à l'occasion de l'exécution de ces travaux que furent découverts des gisements de matières précieuses comme le diamant. En 1919, la **Compagnie du Bécéka** fut créée afin d'assurer l'exploitation des gisements de diamant découverts lors de la construction de voies ferrées par la BCK. Les archives de la **Compagnie du Bécéka** sont conservées aux Archives générales du Royaume. Elles témoignent notamment de la politique, de l'histoire et de l'organisation de l'entreprise, de la gestion du capital, des propriétés, du personnel, de la comptabilité et de diverses activités (prospection, étude, exploitation), de la participation dans d'autres entreprises et du financement d'initiatives médicales, sociales et religieuses. Les archives de l'**Union minière du Haut-Katanga**, société d'exploitation minière créée en 1906 avec le soutien de la SGB, comportent des informations sur la gestion et le fonctionnement de ses



LE PRÉSIDENT BLAISE DE LA BÉCÉKA, LORS L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE USINE CENTRALE DE BAKWANGA, 1959.
AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 5014.

différents services: Secrétariat de Direction, administration et services africains, personnel, centre psychologique et pédagogique, département médical, services métaux et mines, département du radium et service géologique (archives relatives aux prospections et aux concessions). Le fonds comporte également des archives concernant le *Comité Spécial du Katanga*. Les archives d'autres entreprises minières, comme celles de la *Société Industrielle et Minière du Congo Oriental* (Congorient) et *Géomines* sont aussi consultables aux Archives de l'État. Elles contiennent essentiellement des documents de gestion et des pièces comptables.

Le deuxième secteur important pour l'histoire coloniale et mandataire, et dont de nombreuses archives sont conservées, est celui des banques et des assurances. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, le roi Léopold II conclut un partenariat avec la SGB. Toutefois, au départ, la haute-finance belge n'a pas véritablement sauté sur la charrette coloniale. Dans un premier temps, la SGB joua un rôle passif et ne s'activa véritablement sur la scène économique coloniale qu'en 1906, lors de la création des trois entreprises susmentionnées. C'est surtout dans les deuxième et troisième versements d'archives de la SGB que l'on trouve des traces de ses activités dans la

colonie. Il s'agit à chaque fois d'archives d'administrateurs individuels (mandats, correspondance, gestion,...), des différents services du holding (gestion, finances,...) et d'entreprises faisant partie du groupe (création, gestion, capital, portefeuille,...). La ligne de conduite de la SGB en matière coloniale est fixée au *Comité Intérieur Colonial* (CIC). Des archives du CIC et concernant le CIC sont conservées dans les archives de la CCCI, de la Compagnie du Bécéka et de l'UMHK. Les procès-verbaux des réunions du comité sont également conservés aux Archives de l'État. Un autre acteur financier majeur sur le terrain colonial fut la *Banque d'Outremer*. Cette entreprise financière a notamment été créée par la SGB, la *Banque de Bruxelles*, la *Banque Léon Lambert* et trois autres groupes financiers étrangers et avait pour objectif de participer à la création, à la reprise ou au développement d'entreprises commerciales, financières, agricoles ou industrielle à l'étranger. Outre des documents de gestion, tels les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, du Comité permanent et du Collège des Commissaires, nous trouvons surtout, dans les archives de la *Banque d'Outremer*, des documents concernant cette affaire. La banque possédait une participation dans un grand nombre d'entreprises coloniales. La *Société Agence Financière* (AGEFI) gérait les

actions de la *Banque d'Outremer*. Ses archives sont également conservées aux Archives de l'État. Les archives de la *Banque de Bruxelles* et de la *Banque Léon Lambert* comportent aussi des documents concernant leur participation dans des entreprises coloniales et leurs propres activités coloniales. Les activités de la *Deutsche Bank* en Afrique belge ne se limitèrent pas seulement au cofinancement de la *Banque d'Outremer*. La banque détenait aussi des participations dans quelques autres entreprises coloniales actives au Congo belge. Par le biais de la reprise de la banque *Balser & Cie*, elle obtint accès aux marchés d'outre-mer. La banque de Charles Balser a participé notamment à la création de la *Société Coloniale Anversoise*, de la *Compagnie du Lomami*, de la *Banque d'Outremer*, de la *Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo* et de la *Banque du Congo belge*. Balser était en outre président d'une société plus petite, la *Société Commerciale Belgo-Allemande du Congo*. La raison sociale de cette entreprise était fort large et touchait pratiquement tous les secteurs d'activités: agriculture, industrie, mines, opérations financières et immobilières au Congo belge, dans les colonies voisines, en Belgique et à l'étranger. En 1946, une *Commission du Colonat* a été créée sur initiative du Ministre des Colonies, Robert Godding. Celle-ci arriva à la conclusion qu'il y avait place, dans la colonie, pour des petites et moyennes entreprises à condition d'être subventionnées par les pouvoirs publics. En 1947, la *Société de Crédit au Colonat*, qui deviendra la *Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie* fut créée avec de l'argent des secteurs public et privé afin de stimuler la création d'une classe moyenne dans les colonies. Après seulement six ans, pratiquement 1/3 des coloniaux belges avaient introduit une demande. La plupart des demandes portaient sur des entreprises agricoles et industrielles. Le fonds d'archives comprend aussi des données sur les demandes de crédit d'entrepreneurs autochtones. Dans les archives de la compagnie d'assurance *Union et Prévoyance Compagnie d'Assurance sur la Vie, contre les Accidents, l'Incendie et le Vol*, nous trouvons des documents sur l'assurance de personnes et de biens au Congo belge, sur les conseils d'assurance congolais et de la correspondance avec de nombreuses entreprises exerçant leurs activités dans la colonie et dans les territoires sous mandat.

Les entreprises qui étaient actives dans les secteurs du transport et de l'énergie, telles la *Société Financière de Transport et d'Entreprises Industrielles* (Sofina), la *Société Anonyme de Production, de Transports et d'Echanges* (Saptec), la *Société de Traction et Electricité* (Tractionel) et *Siemens-Schuckert*, ont aussi laissé des archives pouvant nous éclairer sur le passé colonial et mandataire belge. Il s'agit notamment de documents concernant leurs clients et leurs filiales, actifs dans la colonie, la participation dans des entreprises coloniales, les activités en Afrique et l'administration sur place.

En dernière instance et dans une moindre mesure, les archives d'entreprise du groupe *Coppée*, de la *Compagnie des Bronzes*, de la *S.A. de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935*, de *Steinhaus W. & Cie*, de la *Société Anversoise Foncière et Industrielle* et de *Collchimie-Congo* comprennent quelques documents sur le passé colonial et mandataire belge en Afrique.

Les archives d'entreprises mettent en lumière de nombreux aspects de la présence belge en Afrique. Elles concernent aussi bien de les premières années de l'aventure coloniale, lorsque le pays et sa population ont été découverts et exploités, que de la période de la Première Guerre mondiale, de l'entre-deux-guerres, de la Seconde Guerre mondiale et de l'indépendance congolaise. Si les aspects purement économique et commerciaux sont majoritairement représentés dans les archives, ces dernières nous procurent aussi des informations à caractère socio-économique, culturels et religieux via les subventions et autres libéralités accordées pour développer le secteur médical et de multiples associations à but social, culturel ou religieux.

2. Les acteurs dans le secteur social

La *Croix-Rouge du Congo* (CRC) a été créée en 1924 en tant que section de la Croix-Rouge de Belgique. La CRC s'est installée dans le nord-est du Congo belge dans la région de Nepoko. Le premier dispensaire a déjà été créé en 1925 à Pawa. L'activité s'étendit aussi à Isiro, Babonde, Ibambi, Wamba et Viadana. On y créa des hôpitaux, des écoles pour aides-soignant (autoch-

tones) et des maternités. Dans les archives de la CRC, nous trouvons des documents relatifs à la gestion, la comptabilité, le personnel et à la *Fondation Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo Belge* (Foreami). Il s'y trouve, en outre, de la correspondance générale et des photos (léproseries, malades, section jeunesse, évènements, hôpitaux et centres de soins notamment). Une partie des archives de la **Croix-Rouge de Belgique** concerne le rapatriement des coloniaux après l'indépendance du Congo en 1960. La CRC lutta aussi contre la malaria, la maladie du sommeil et la lèpre. Afin de pouvoir lutter plus énergiquement contre cette dernière maladie, la **Fondation Père Damien pour la lutte contre la lèpre** (Foperda) vit le jour en 1939. Cette institution d'utilité publique fut créée dans le but de lutter contre la lèpre au Congo belge, au Ruanda et Urundi et d'améliorer le sort des lépreux. Les archives de la Fondation, qui sont conservées aux Archives générales du Royaume, témoignent de sa création, de sa gestion et de l'exécution des tâches (construction et gestion des léproseries). Le 21 juillet 1925, un accord a été conclu entre le Ministre des Postes, des Télégraphes et Téléphones et un certain nombre d'œuvres de charité désignées par le Ministre. Ces organisations se sont regroupées en un **Groupement d'Institutions qui ont droit aux bénéfiques des Télégrammes de Charités**. Cette organisation était aussi active, ainsi qu'il ressort de ses archives, au Congo belge. Les archives de la **Ligue des Familles** lèvent également une partie du voile colonial. Il s'agit ici de documents concernant le *Comité métropolitain congolais*, le *Comité africain*, la *Commission congolaise*, la préparation d'un voyage au Congo et d'un congrès à Léopoldville. Dans les archives de la **Fédération générale Belge des Médecins**, créée en 1863, nous trouvons des documents sur l'Association belge des médecins coloniaux, l'Union des médecins coloniaux et maritimes et sur la médecine coloniale en général.

3. Les acteurs politiques

En Belgique, Région wallonne exceptée, les archives des cabinets ministériels ont un statut privé. Lorsqu'une législature se termine, le ministre démissionnaire est



LES ŒUVRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE INDIGÈNE À BAKWANGA, [1950-1959].
AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 4995.

libre de choisir le lieu où aboutiront ses archives de cabinet. Certaines seront versées dans des centres d'archives, d'autres seront conservées à domicile ou détruites. Grâce aux campagnes de récoltes menées ces dernières années, les Archives de l'État ont reçu les archives de nombreux cabinets ministériels, dont les **archives de cabinet des Ministres des Affaires économiques** Albert Coppé, Albert De Smaele, Albert Devèze, Henri Liebaert, Jean Duvieusart et Jules Delruelle. On y trouve des documents relatifs au commerce des produits coloniaux, à la réglementation des prix, aux accords commerciaux et aux relations avec le Ministre des Colonies entre 1943 et 1951.

4. Éducation et récréation

L'**Institut Royal Colonial Belge (IRCB)** a été créé par Arrêté royal du 4 septembre 1928 et avait pour objectif de développer l'attrait de la colonie pour les étudiants de l'enseignement supérieur, de réaliser des études scientifiques sur la colonisation et d'établir des liens avec les institutions qui se consacraient aussi à l'étude du colonialisme. On conserve, aux Archives de l'État, des documents relatifs à la création, aux membres, à la correspondance, aux rapports annuels, à des manuscrits non publiés, aux missions, aux expositions, au musée et aux subsides de l'IRCB.



MATCH DE FOOTBALL INTERRACIAL, [1950-1959]. AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 4994.

Depuis 2009, les archives de l'**Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association** (URBSFA) sont conservées aux Archives de l'État. Le football fit son entrée au Congo au début du XX^e siècle. Ce sport était très populaire et de nombreux clubs congolais furent créés. L'*Union des Fédérations et Associations Sportives Indigènes* a été créée à Elisabethville et le stade Léopold II y a été construit. À Léopoldville, l'*Association Royale Sportive Congolaise* (ARSC) a été créée par Raphaël de la Kéthulle. On y a construit le stade Reine Astrid, inauguré en 1937. En 1930, l'ARCS fut reconnue par l'URBSFA. En 1948, l'URBSFA demanda à l'ARSC de réunir toutes les fédérations du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Dans les années 1950, des clubs belges jouaient régulièrement sur le territoire congolais. En 1956, un groupe de talents congolais fut invité en Belgique pour jouer contre des clubs belges. Ce ne fut pas un grand succès pour les Congolais. Le premier joueur congolais à faire son entrée dans un club belge fut Mokuna à La Gantoise. D'autres joueurs congolais ont pu exercer leur talent au Sporting de Lokeren dont le président était ingénieur au Katanga. Les archives de l'URBSFA comportent principalement des documents relatifs aux joueurs congolais au Congo et en Belgique, à l'ARCS, au *Centre Congolais de Formation et d'Entraînement*, aux écoles d'entraîneurs. Elles rassemblent aussi des

photos des compétitions et de matches de football au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

5. Personnes et familles

Les Archives générales du Royaume conservent plus de quarante fonds d'archives provenant de particuliers et de familles qui ont joué un rôle actif ou non dans l'histoire coloniale et mandataire. Elles livrent des informations directes et indirectes sur des personnalités qui ont influencées les politiques menées: fonctionnaires, diplomates, membres du parlement voire ministres (Affaires étrangères, Colonies,...). Pratiquement la moitié des archives de particuliers sont issues d'hommes d'état qui travaillaient dans l'entourage du Roi Léopold II. Ainsi, **Hubert Droogmans** fut secrétaire général du département des finances de l'État Indépendant du Congo. En outre, Droogmans fut président du CSK. Il était particulièrement intéressé par la santé publique et l'agriculture, il était membre du Foreami et une ferme expérimentale porte son nom au Katanga. Nous trouvons dans ses archives des documents concernant toutes ses différentes fonctions. **Edmond van Eetvelde** fut un des confidents du Roi Léopold II. Déjà en 1885, il fut désigné comme administrateur général du département Affaires étrangères de l'État Indépendant du Congo et développa, avec Van Neuss et Strauch, l'administration

congolaise. Le Souverain désigna plus tard van Eetvelde comme secrétaire d'État, le positionnant ainsi tout juste sous le Souverain, mais au-dessus du secrétaire général des départements spéciaux. Dans ses archives, nous trouvons principalement de la correspondance et des dossiers sur la gestion de l'État Indépendant du Congo et ses relations extérieures. La correspondance de **Maximilien Strauch** avec le Roi Léopold II est consultable sur microfilm aux Archives générales du Royaume. Cette correspondance permet d'étudier l'amorce et la fondation de l'État Indépendant du Congo. **Emile Francqui** joua un rôle important dans l'exploration et l'exploitation du territoire congolais. Les archives de **Léon van der Elst**, **Emile Banning**, **Jules Van Den Heuvel**, **Hippolyte d'Ursel**, **Jules-Joseph d'Anethan**, **François Schollaert**, **Joris Helleputte**, **Emile de Borchgrave**, **Charles Balsler**, **Georges Montefiore Levy** et **Carl Van Overstraeten** témoignent des négociations avec les principales puissances européennes, des campagnes pro et anti congolaise, de l'exploration et de l'exploitation de l'État indépendant du Congo.

Nous trouvons dans les archives de **Louis Arendt**, **Jules Le Jeune**, **Louis de Sadeleer**, **Henry Carton de Wiart**, **Charles de Broqueville**, **Hippolyte d'Ursel**, **François Schollaert**, **Joris Helleputte** et **Emile de Borchgrave** des documents relatifs à la reprise de l'État indépendant

du Congo par l'État belge. Un certain nombre d'archives comme celles de **Henri Velge**, **Oscar Plisnier**, **Pierre Orts**, **Marcel-Henri Jaspar**, **Henri Jaspar**, **Charles de Broqueville**, **Jules Renkin**, **Octave Louwers**, **Robert Reisdorff**, **Léon Hennebicq**, **Théodore Heyse** et **Pierre Ryckmans**, témoignent du fonctionnement du Ministère des Colonies, du développement de l'administration coloniale, de la gestion de la colonie belge, de son économie et de ses finances, de la politique étrangère, de l'enseignement, de l'agriculture, de la santé publique, de la communication, de la gestion de l'infrastructure, des missions et des problèmes sociaux au Congo belge.

Pierre Ryckmans débuta sa carrière africaine durant la Première Guerre mondiale. Il travailla, durant et après la guerre, dans les territoires sous mandat du Ruanda et de l'Urundi. Entre 1934 et 1946, il fut Gouverneur général du Congo belge. Par conséquent, les archives Ryckmans constituent une source fort riche pour de nombreux aspects de la vie coloniale. Les deux guerres mondiales, l'économie coloniale, les problèmes sociaux, les relations avec les missions, la mise en place de l'enseignement universitaire dans la colonie, les relations extérieures, etc.

La Première Guerre mondiale au Congo belge sera étudiée via les archives de **Charles de Broqueville**, **Léon**

TRAVAILLEURS ÉVOLUÉS DE LA BÉCÉKA, EN VISITE À LA CÔTE BELGE, 1959. AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 5010.





QUATRE OUVRIERS ET UN SURVEILLANT LORS DE LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER, S.D. AGR, ARCHIVES HUBERT DROOGMANS, N° 268.

Hennebicq, Pierre Ryckmans et Evans Deglain. Les archives du diplomate **Pierre Orts** et de **Pierre Ryckmans** contiennent des documents relatifs au placement des territoires du Ruanda et de l'Urundi sous mandat belge par la Ligue des Nations. La Seconde Guerre mondiale, quant à elle, peut être approchée grâce aux archives d'**Oscar Plisnier, Marcel-Henri Jaspar, Robert Reisdorff** et **Pierre Ryckmans**.

Quelques fonds d'archives privées recèlent des informations sur les événements qui ont directement précédé et suivi l'indépendance congolaise. **Jean Jadot** était aumônier principal des forces armées publiques. Il correspondait avec d'autres aumôniers et des figures importantes de la vie économique coloniale durant la période mouvementée avant, durant et après l'indépendance. **Pierre Wigny**, à l'époque Ministre des Affaires Étrangères, a écrit ses mémoires sur la politique africaine de la Belgique et sur les événements au Congo belge et au Ruanda-Urundi entre janvier 1959 et la démission du gouvernement Eyskens en 1961.

Ernest Glinne, socialiste de tendance Renardiste, a conservé dans ses archives des documents relatifs aux activités des syndicats dans la colonie, au programme du Parti Socialiste Belge (PSB), aux partis politiques et politiciens congolais et aux événements liés à l'indépendance congolaise. La Conférence de la Table Ronde à Bruxelles est illustrée dans les archives de **Luc Somerhausen**. **Harold d'Aspremont Lynden** joua un rôle important dans les événements entourant l'indépendance et, surtout, durant la période qui suivit cette dernière. Il dirigea la Mission Technique et joua un rôle dans l'indépendance du Katanga et dans le meurtre du Premier congolais, Lumumba. **Fernand Vanlangenhove** a défendu avec Pierre Ryckmans la «Thèse belge» et par conséquent le colonialisme belge auprès des Nations Unies. Il s'est en outre intéressé à l'étude de la décolonisation et de l'anticolonialisme.

De nombreuses archives de ces personnes comportent des documents relatifs à l'économie coloniale et aux entreprises qui y étaient actives. Il existait, dans la co-

lonie, une économie mixte dans laquelle l'État et les entreprises privées étaient liées à de nombreux égards.

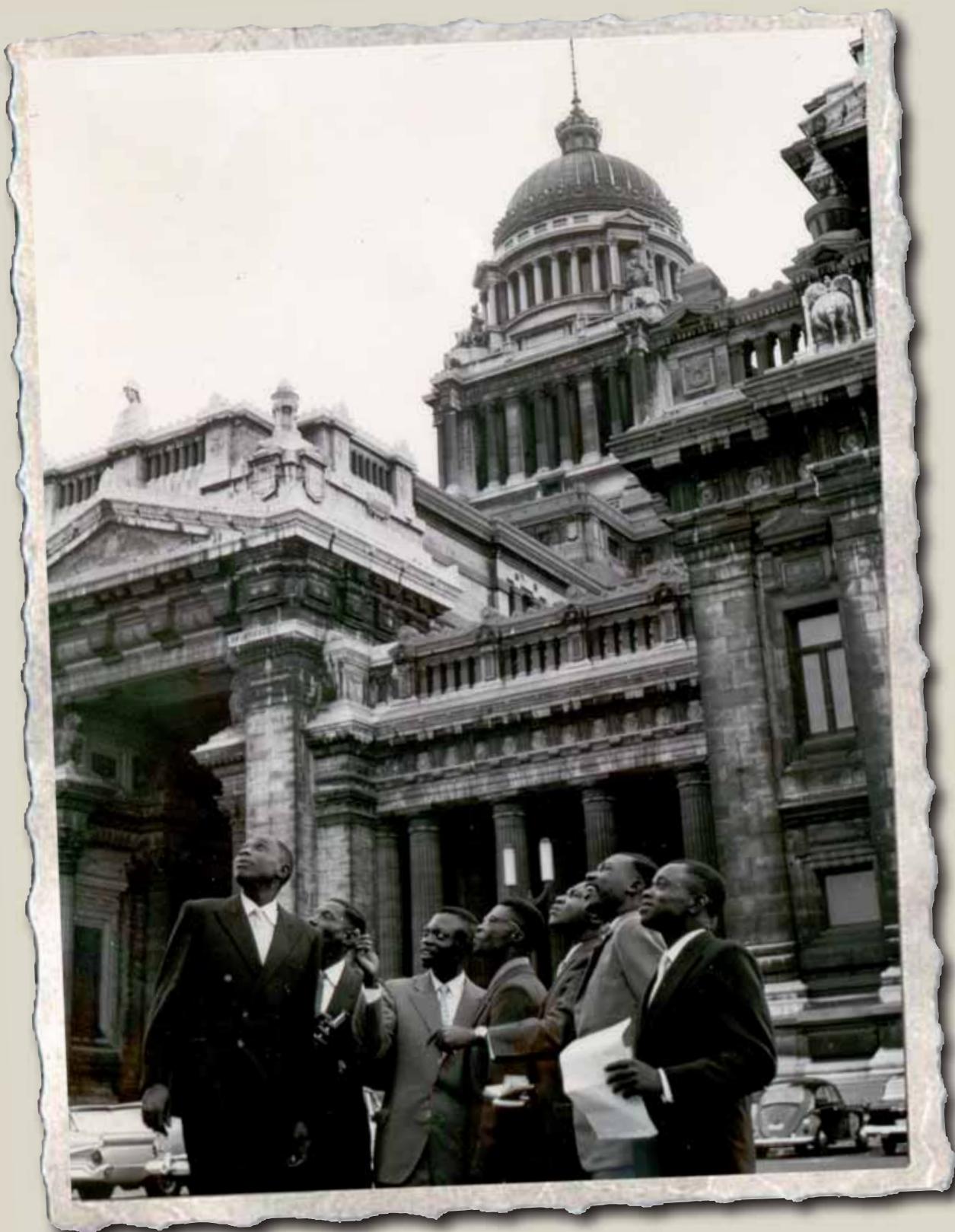
Outre les «décideurs», de nombreux employés et touristes ont laissé des archives intéressantes. Ainsi, **Carl van Overstraeten** partit, en 1905, comme employé de la *Compagnie du Lomami*, au Congo indépendant. Il a tenu un journal des premiers mois de son voyage et de son séjour. La comtesse **de Renesse-Breidbach** fit de même un demi-siècle plus tard lorsqu'elle se rendit au Congo. L'ingénieur **Hippolyte Van de Winckel** effectua quelques photos de la population locale, des fabriques et des bâtiments au Congo belge. **Hector Florent Joseph Deval** commença sa carrière coloniale auprès des forces armées publiques au Congo de Léopold II. Ses archives témoignent non seulement de sa carrière militaire, mais aussi des choses qui impressionnaient et fascinaient un occidental au Congo: la population autochtone, ses structures sociales, la vie quotidienne, l'art, l'ethnologie, les rites et le Kimbangisme. Il laissa aussi un journal de voyage ainsi que de nombreuses notes personnelles. Les archives du cardinal **Jozef Cardijn** constituent un fonds remarquable. Cardijn fut le fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Dans ses archives, conservées aux Archives de l'État, nous retrouvons des documents sur la section Congo belge de la JOC et ses relations, comme prévôt international de la JOC, avec le Congo belge et la République du Congo. Les archives comportent aussi des photos et des films.

Collections

Finalement, on trouve aussi, aux Archives générales du Royaume, des collections qui comportent des documents évoquant l'histoire coloniale et mandataire. Ainsi, dans la collection **cartes gravées et cartes et plans imprimés**, se trouvent quelques cartes relatives à l'État indépendant du Congo, au Congo belge et aux territoires sous mandat du Ruanda et de l'Urundi. Dans les **collections de cartes des familles d'Ursel et d'Arenberg**, sont aussi conservées quelques cartes représentant l'Afrique et le Congo. La collection **atlas topographique et historique** compte des cartes postales et des photos représentant notamment la population autochtone, des bâtiments, des entreprises, l'infrastructure, la faune, la flore, des personnalités importantes et les missions. Quelques fonds d'archives ne sont consultables que sur microfilm en raison de la vulnérabilité ou de la valeur des archives. La **collection de microfilms** comprend en outre des microfilms d'archives qui sont conservées dans d'autres institutions (d'archives) comme la correspondance entre Maximilien Strauch et le Roi Léopold II, les archives d'Alfred Detail et quelques documents relatifs au Congo belge qui se trouvent à Potsdam. On trouve aussi des archives de Strauch, Droogmans, van Eetvelde et Somerhausen dans la collection **Documents relatifs à l'expansion belge d'outre-mer**.



UN VILLAGE INDIGÈNE, [1909]. AGR, ARCHIVES HUBERT DROOGMANS, N° 253.



TRAVAILLEURS ÉVOLUÉS DE LA BÉCÉKA, EN VISITE À BRUXELLES, 1959.
AGR, ARCHIVES SIBÉKA, N° 5010.

BIBLIOGRAPHIE

Guides, aperçus, biographies et bibliographies

CARNEL S., COPPIETERS G., PIRLOT V., PLISNIER F., s.l.d. YANTE J.-M. et TALLIER P.-A., *Guide des organismes d'intérêt public en Belgique. Gids van de instellingen van openbaar nut in België*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2008.

CORMAN A., *Annuaire des Missions Catholiques au Congo Belge*, Bruxelles, L'Édition Universelle S.A., 1935.

D'HOORE M., *Archives de particuliers relatives à l'histoire de la Belgique contemporaine (de 1830 à nos jours)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1998.

HEYSE Th., *Bibliographie du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1939-1951). Documentation générale: bibliographies et centres d'études. Expositions - Presse et propagande. Répertoire suivi d'un complément à la "politique indigène", période antérieure à 1940*, Bruxelles, G. Van Campenhout, 1952.

Institut Royal Colonial Belge/Koninklijk Belgische Koloniaal Instituut, *Biographie coloniale belge. Belgische koloniale biografie*, Bruxelles, IRCB/KBKI, 1948-1968.

LORIAUX F., MORIMONT F., s.l.d. VELLUT J.-L., *Bibliographie historique du Zaïre à l'époque coloniale (1880-1960). Travaux publiés en 1960-1996*, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Louvain-la-Neuve, Tervuren, 1996.

TALLIER P.-A., BOIJEN R., *La Belgique et la Première Guerre mondiale. Sources - Etat de la recherche. Actes du colloque des 8 et 9 novembre 2001*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2002.

VANDEN BOSCH H., AMARA M., D'HOOGHE V., s.l.d. TALLIER P.-A., *Guide des sources de la Première Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2010 (Études sur la Première Guerre mondiale, 17).

VAN GRIEKEN E., VAN GRIEKEN-TAVERNIERS M., *Les archives inventoriées au Ministère des Colonies*, Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen, Klasse der morele en politieke wetenschappen, Verhandelingen, nieuwe reeks In-8°, VI, Bruxelles, 1958.

VAN SCHUYLENBERGH P., MARECHAL P., *La mémoire des Belges en Afrique centrale: Inventaire des archives historiques pri-*

vées du Musée royal de l'Afrique centrale de 1858 à nos jours, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, 1997.

Littérature

BUELENS F., *Congo 1885-1960. Een financieel-economische geschiedenis*, Berchem, EPO, 2007.

CEUPPENS B., *Congo made in Flanders? Koloniale Vlaamse visies op 'blank' en 'zwart' in Belgisch Congo*, Gand, Academia Press, 2003.

CEUPPENS B., *Onze Congo? Congolezen over de kolonisatie*, Louvain, Davidsfonds, 2003.

CLEMENT P., "Het bezoek van Koning Albert I aan Belgisch-Congo, 1928. Tussen propaganda en realiteit", dans: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXXVII 1-2, Gand, Fondation Jan Dhondt, 2007, p. 175-221.

CORNET A., *Action sanitaire et contrôle social au Ruanda (1920-1940). Femmes, missions et politiques de santé*, Louvain-la-Neuve, UCL, 2005.

COUTTENIER M., *Congo tentoongesteld: een geschiedenis van de Belgische antropologie en het Museum van Tervuren (1882-1925)*, Louvain, Voorburg, Acco, 2005.

DE BRUYN O., *Histoires de diamants : la Société minière du Bécéka au Congo*, Bruxelles, Racine, 2006.

DE WITTE L., *De moord op Lumumba*, Kessel-Lo, Van Halewyck, 1999.

DIBWE DIA MWEMBU D., JEWSIEWICKI B., "De la surpolitisation à l'antipolitique, quelques remarques en marge de l'histoire du mouvement ouvrier à l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) et à la Gécamines, 1920-1996", dans: *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 185-200.

DRACHOUSSOFF V., FOCAN A., HECQ J., *Le développement rural en Afrique centrale. 1908-1960/1962. Synthèse et réflexions*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1992.

DRIESMANS I., "L'évolution de l'économie marchande des paysans africains de Lisala (Congo belge) et d'Haut-Ogooué

(Moyen-Congo) pendant la crise des années trente”, dans: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXXII 3-4, Gand, Fondation Jan Dhondt, 2002, p. 459-496.

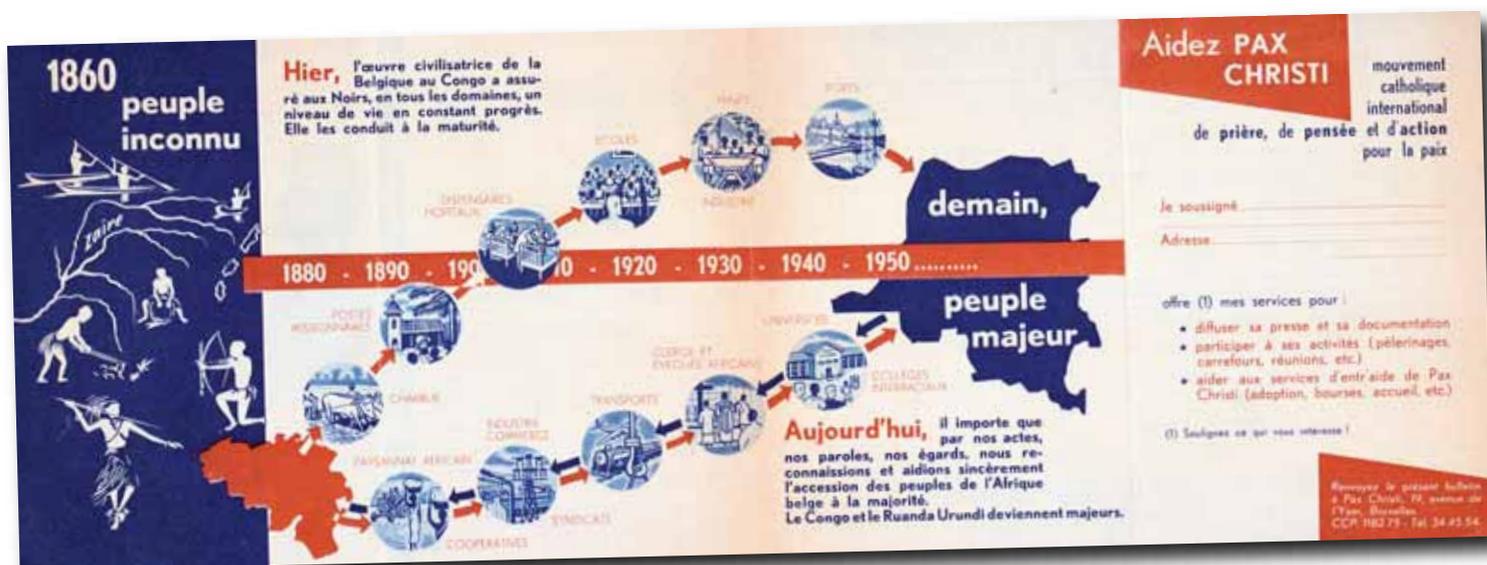
DUJARDIN C., “Gender: een beloftevolle invalshoek voor de studie van missie en zending”, dans: *Trajecta. Tijdschrift voor de geschiedenis van het katholieke leven in de Nederlanden*, 12/4, 2003, p. 275-310.

ETAMBALA Z., “Arbeidersopstanden en het ontstaan van in-landse syndicaten: de houding van de Katholieke Kerk, (1940-1947)”, dans: *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 67-112.

jaren vijftig”, dans: *Wetenschappelijke Tijdingen*, 67/1, Anvers, 2008, p. 7-46.

GOVAERTS B., “Wilfried Borms in Belgisch-Congo. Een eenmansgevest voor het Nederlands in de kolonie?”, dans: *Wetenschappelijke Tijdingen*, 66/1, Anvers, 2007, p. 6-33.

JACQUIJ P., LIERNEUX P., PEETERS N., *Lisolo na bisu 1885-1960. “Onze geschiedenis”. De Congoese soldaat van de Openbare Weermacht*, Bruxelles, Musée royal de l’Armée et d’Histoire militaire, 2010.



BROCHURE PAX-CHRISTI, [1950]. AGR, ARCHIVES PIERRE RYCKMANS, N° 100/3.

ETAMBALA Z., *De teloorgang van een modelkolonie. Belgisch-Congo (1958-1960)*, Louvain, Voorburg, Acco, 2008.

FRANCOIS W., “Een tropische storm in katholiek België. De controverse rond de plaats van de katholieke missies in Congo Vrijstaat (1905-1906)”, dans: *Trajecta. Tijdschrift voor de geschiedenis van het katholieke leven in de Nederlanden*, 10/2, Louvain, 2001, p. 136-159.

GOVAERTS B., “De universiteit van Elisabethstad (1956-1960). Arena van het laatste Vlaamse gevecht in Belgisch-Congo”, dans: *Wetenschappelijke Tijdingen*, 69/2, Anvers, 2010, p. 107-146.

GOVAERTS B., “De zaak van Rechter Grootaert en de strijd om het Nederlands in Belgisch-Congo. Een symbool dossier uit de

JEURISSEN L., “Les ambitions du colonialisme belge pour la “race mulâtre” (1918-1940)”, dans: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXXII 3-4, Gand, Fondation Jan Dhondt, 2002, p. 497-535.

JOYE P., LEWIN R., *Les trusts au Congo*, Bruxelles, Société populaire d’éditions, 1961.

KETS E., *Kuifje en Tintin kibbelen in Afrika. De Belgische taalstrijd in Congo, Rwanda en Burundi*, Louvain, Acco, 2009.

KINDT A., “Rwagasore, Uprona en de dekolonisatie van Burundi (1958-1962)”, dans: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXXII 3-4, Gand, Fondation Jan Dhondt, 2002, p. 419-457.

KITA MASANDI P., "De meisjesopvoeding in Belgisch Congo", dans: *Trajecta. Tijdschrift voor de geschiedenis van het katholieke leven in de Nederlanden*, 12, Louvain, 2003, p. 375-407.

LAGAE J., "Colonial encounters and conflicting memories: shared colonial heritage in the former Belgian Congo", dans: *The journal of architecture*, Londres, Royal Institute of British architects, 2004, p. 173-197.

LAGAE J., "Het architecturale erfgoed in een voormalige kolonie: enkele notities", dans: *Congo en België, kunst en architectuur in de kolonie, themanummer Openbaar kunstbezit in Vlaanderen*, Anvers, OKV, 2010, p. 24-33.

LAURO A., *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)*, Loverval, Éditions Labor, 2005.

MANTELS R., *Geleerd in de tropen. Leuven, Congo & de wetenschap, 1885-1960*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2007.

MOELLER A., "Les finances publiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi", dans: *Les Nouvelles. Droit colonial, Tome III*, Bruxelles, 1938, p. 363-373bis.

NDAYWEL E NZIEM I., *Nouvelle histoire du Congo: des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Le Cri, Kinshasa – Gombe, Afrique éditions, 2009.

NEWMAN J.L., *Stanley. Ontdekkingsreiziger in Afrika*, Tielt, Lannoo, 2006.

PLISNIER O., "Le contrôle de l'exécution des budgets du Congo belge", dans: *Revue de l'Université de Bruxelles*, Bruxelles, 1913, p. 41-128.

RONIN V., "Les Russes au Congo belge", dans: *Culturen in contact. Russen in België (1800-2005). Contactforum 23 november 2005*, Bruxelles, Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten, 2006, p. 89-104.

SINGIZA D., *La famine Ruzagayura (Rwanda, 1943-1944): causes, conséquences et réactions des autorités*, Liège, Université de Liège, 2011 (Mémoire de maîtrise en histoire inédit).

STENGERS J., *Congo, mythes et réalités: 100 ans d'histoire*, Gembloux, Duculot, 1989.



EXPLOITATION D'UNE MINE AU KATANGA, 1909. AGR, ARCHIVES HUBERT DROOGMANS, N° 238.

- STENGERS J., *La fondation de l'état indépendant du Congo, L'histoire aujourd'hui: nouveaux objets, nouvelles méthodes*, Liège, Université de Liège. Faculté de philosophie et lettres. Faculté ouverte, vol. B 26, 1985.
- STENGERS J., JANSSENS G., *Nieuw licht op Léopold I & Léopold II: het archief Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997.
- STENGERS J., *Note sur trois aspects de l'exercice des pouvoirs au Congo belge (1908-1960)*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1961.
- STENGERS J., *Belgique et Congo: l'Elaboration de la Charte Coloniale*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1963.
- TILMAN S., "Le scoutisme au Congo belge (1922-1960): une école de l'élite pour les indigènes", dans: *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXVIII 3-4, Gand, Fondation Jan Dhondt, 1998, p. 363-404.
- VANDERLINDEN J., *Pierre Ryckmans 1891-1959: coloniser dans l'honneur*, Bruxelles, De Boeck université, 1994.
- VANDEWEYER L., "Paternalisme versus ontvoogding. Een katholiek emancipatieproject voor de Belgische kolonie Kongo (1955-1960)", dans: *Trajecta. Tijdschrift voor de geschiedenis van het katholieke leven in de Nederlanden*, 3/3, 1994, p. 252-271.
- VAN NIEUWENHUYSE K., *Tussen buit en baat. Congo in het interbellum*, Louvain, Den Haag, Acco, 2009.
- VAN REYBROUCK D., *Congo, een geschiedenis*, Amsterdam, De Bezige bij, 2010.
- VAN SCHUYLENBERGH P., ETAMBALA M., *Patrimoine d'Afrique centrale. Archives films Congo, Rwanda, Burundi, 1912-1960*, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, 2010.
- VAN SCHUYLENBERGH P., "Les parcs nationaux du Congo belge", dans: VELLUT J.-L., *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren/Gand, MRAC/Éditions Snoeck, 2005, p. 155-158.
- VANTHEMSCHE G., "Radioscopie van een kolonie: Belgisch-Congo 1908-1960", dans: *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 9-30.
- VANTHEMSCHE G., "De Belgische socialisten en Congo 1895-1960", *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 31-66.
- VANTHEMSCHE G., "Comment la Société Générale gérait-elle son "empire économique" au Congo belge ? L'action du Comité Intérieur Colonial pendant les années 1930", dans: JAU-MAIN S., BERTRAMS K., *Patrons, gens d'affaires et banquiers: hommages à Ginette Kurgan-van Hentenryk*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004.
- VANTHEMSCHE G., *Le Congo belge pendant la Première Guerre mondiale: les rapports du ministre des Colonies Jules Renkin au roi Albert Ier, 1914-1918*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique. Commission Royale d'Histoire, 2009.
- VANTHEMSCHE G., *Congo. De impact van de kolonie op België*, Tielt, Lannoo, 2007.
- VANTHEMSCHE G., *La Sabena. L'aviation commerciale belge 1923-2001. Des origines au crash*, Bruxelles, De Boeck université, 2002.
- VELLUT J.-L., *Het geheugen van Congo, de koloniale tijd*, Tervuren/Gand, MRAC/Uitgeverij Snoeck, 2005.
- VELLUT J.-L., *Simon Kimbangu, 1921. De la prédication à la déportation. Les sources, Vol. 1, Fonds missionnaires protestants (1)*, Bruxelles, Académie Royales des Sciences d'Outre-Mer, 2005.
- VERHAEGEN B., "Communisme et anticommunisme au Congo (1920-1960)", dans: *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 113-127.
- VIANE V., VAN REYBROUCK D., CEUPPENS B., *Congo in België. Koloniale cultuur in de metropool*, Louvain, Universitaire Pers Leuven, 2009.
- VIJGEN I., "Kerk en overheid overzee. Bondgenoten tegen wil en dank in de mandaatgebieden Ruanda-Urundi in de context van een bestuurswissel, 1916-1932", dans: *Trajecta. Tijdschrift voor de geschiedenis van het katholieke leven in de Nederlanden*, 16/1, Louvain, 2007, p. 51-70.
- VIJGEN I., "Alfred Marzorati. Portret van een koloniaal ambtenaar-hoogleraar met visie", dans: *Brood & Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, 1999/2, Gand, 1999, p. 233-247.
- VIJGEN I., *Tussen mandaat en kolonie: Rwanda, Burundi en het Belgische bestuur in opdracht van de Volkenbond (1916-1932)*, Louvain, Voorburg, Acco, 2005.



LE MWAMI YUHI MUSINGA DU RUANDA ET QUATRE DANSEURS. AGR, ARCHIVES INEAC, N° 9399A.

Aperçus des archives

Producteurs d'archives de droit public

Nom fonds d'archives	Inventaire	Lieu de conservation
Accords économiques	-	AGR 1
Administration des Bâtiments	I495	AGR 1
Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses	I490	AGR 1
Administration de l'Enseignement supérieur	T038	AGR 1
Administration générale de l'Industrie	-	AGR 1
Administration de la marine	I215; En préparation	AGR 1
Administration des Pensions	-	AGR 1
Administration provisoire des Affaires financières du Congo, du Ruanda et Urundi	En préparation	AGR 1
Administration de la Reconstruction. Dégâts Congo	I399; I396	AGR 2
Banque Nationale	I421; I422	AGR 1
Bureau Documentaire Belge	T179; T180	AGR 1
Centrale de diamants	I407	AGR 1
Chambre des Représentants	-	AGR 1
Comité ministériel de la Défense	I316	AGR 1
Comité de Recherche à La Haye	T564	AGR 1
Comité supérieur de contrôle	-	AGR 1
Commissaire général du Gouvernement belge à Londres	T567	AGR 1
Commission Bancaire, Financière et des Assurances	En préparation	AGR 1
Commission économique interministérielle et Comité des Priorités	I348	AGR 1
Commission d'Indemnisation et Commission supérieure d'Indemnisation	I397	AGR 2
Conseil économique de La Haye	T565	AGR 1
Conseil des Ministres	I252/01-04; I253; T421	AGR 1
Cour des Comptes	En préparation	AGR 1
Expositions universelles	T182	AGR 1
Exposition universelle New York	-	AGR 1
Haut Commissariat à la Sécurité de l'État	-	AGR 1

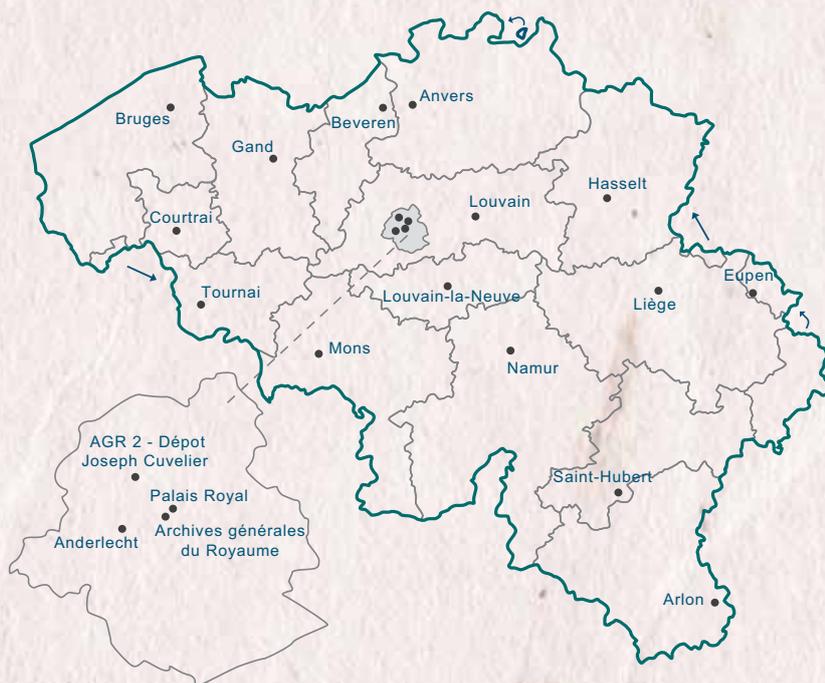
Institut belge d'Information et de Documentation	I405	AGR 1
Institut belge de Normalisation	-	AGR 1
Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo belge	En préparation	AGR 1
Institut National de Radiodiffusion. Institut des émissions néerlandophones	I503	AGR 1
Institut National de Radiodiffusion. Institut des services communs	I500	AGR 1
Institut National de la Statistique	-	AGR 1
Kolonialpolitische Amt	En préparation	AGR 1
Ministère des Affaires économiques (Services généraux)	-	AGR 1
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et Travaux publics	-	AGR 1
Ministère des Finances après la Première Guerre mondiale (Service du Séquestre)	I484	AGR 1
Ministère des Finances. Enregistrement et Domaines. Impôt sur le capital	En préparation	AGR 1
Ministère des Finances. Secrétariat général (Dossiers généraux)	-	AGR 1
Ministère des Finances. Secrétariat général (Dossiers Congo)	En préparation	AGR 1
Ministère du Ravitaillement	-	AGR 1
Naturalisation	-	AGR 1
Office belge du Commerce extérieur	-	AGR 1
Office belge de Gestion et Liquidation	I411	AGR 1
Office central des contingents et licences	-	AGR 1
Parc national Albert I	En préparation	AGR 1
Police des Étrangers	I160; I417; En préparation; -	AGR 1
Police des Frontières	En préparation	AGR 1
Régie des Télégraphes et des Téléphones	En préparation	AGR 1
Requette Carl (liquidateur du Commissariat belge au rapatriement)	I442	AGR 1
Secrétariat Permanent de Recrutement	-	AGR 1
SPP Politique scientifique	I499	AGR 1
Sûreté de l'État	-	AGR 1

Producteurs d'archives de droit privé

Nom du fonds d'archives	Inventaire	Lieu de conservation
Arendt Louis	A21	AGR 1
Atlas topographique et historique	I264; I267; I279; I343	AGR 1
Balser Charles	I305	AGR 1
Balser et Compagnie (séquestre)	I305	AGR 2
Banning Emile	T028	AGR 1
Banque de Bruxelles (ING)	-	AGR 2
Banque Léon Lambert (ING)	-	AGR 2
Banque d'Outremer	I301	AGR 2
Cardijn Jozef	I235	AGR 1
Cartes et plans gravés et imprimés	T582	AGR 1
Carton de Wiart Henry	I223	AGR 1
Collchimie-Congo (Groupe Hoechst Belgium)	I290	AGR 2
Collection de microfilms	I253	AGR 1
Comité Intérieur Colonial (CIC)	-	AGR 2
Compagnie du Bécéka (Sibeka)	I406	AGR 2
Compagnie des Bronzes	I272	AGR 2
Compagnie pour le Commerce et l'Industrie du Congo (CCCI) (Finoutremer)	I384	AGR 2
Croix-Rouge du Congo et Croix-Rouge de Belgique	-	AGR 1
d'Anethan Jules-Joseph	T045	AGR 1
d'Arenberg (cartes et plans de la famille)	T580	AGR 1
d'Aspremont Lynden Harold	En préparation	AGR 1
de Borchgrave Emile	T225	AGR 1
de Broqueville Charles	T029	AGR 1
Deglain Evans	-	AGR 1
Deleval Hector Florent Joseph	T021	AGR 1
de Renesse-Breidbach	T130	AGR 1
de Sadeleer Louis	I220/06	AGR 1
Deutsche Bank (séquestre)	I369	AGR 2
Documents relatifs à l'expansion belge d'outremer	I225	AGR 1
Droogmans Hubert	I225; I410	AGR 1
d'Ursel (cartes et plans de la famille)	I227	AGR 1
d'Ursel Hippolyte	T463	AGR 1
Fédération générale belge des Médecins	I209	AGR 1
Fondation Père Damien pour la lutte contre la lèpre	-	AGR 1
Francqui Emile	-	AGR 1
Géomines	-	AGR 2
Glinne Ernest	-	AGR 1
Groupe Coppée	I245	AGR 2
Groupement d'Institutions qui ont droit aux bénéficiaires des Télégrammes de Charités	T406	AGR 1
Helleputte Joris	T013	AGR 1

Hennebicq Léon	-	AGR 1
Heyse Théodore	En préparation	AGR 1
Institut royal colonial belge	-	AGR 1
Jadot Jean	-	AGR 1
Jaspar Henri	T031	AGR 1
Jaspar Marcel-Henri	I226	AGR 1
Le Jeune Jules	I147	AGR 1
Ligue des Familles	En préparation	AGR 1
Louwers Octave	-	AGR 1
Ministre des Affaires économiques (Archives du cabinet)	I409	AGR 1
Montefiore Levy Georges	I305	AGR 1
Orts Pierre	I184	AGR 1
Plisnier Oscar	I179	AGR 1
Reisdorff Robert	-	AGR 1
Renkin Jules	T198	AGR 1
Ryckmans Pierre	En préparation	AGR 1
Schollaert François	T013	AGR 1
Siemens-Schuckert (séquestre)	T509	AGR 2
Société Agence Financière	I301	AGR 2
Société Anonyme de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935	T183	AGR 1
Société Anonyme de Production, de Transports et d'Echanges (Saptec)	I322	AGR 2
Société Anversoise Foncière et Industrielle	I322	AGR 2
Société Commerciale Belgo-Allemande du Congo	I328	AGR 2
Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie	En préparation	AGR 2
Société Financière de Transport et d'Entreprises Industrielles (Sofina)	I291; 2 ^{ème} partie en préparation	AGR 2
Société générale de Belgique (SGB)	I382; I302	AGR 2
Société Industrielle et Minière du Congo Oriental	-	AGR 2
Société de Traction et Electricité (Tractionel)	En préparation	AGR 2
Somerhausen Luc	I225	AGR 1
Steinhaus W. & Cie	-	AGR 2
Strauch Maximilien	I225; A15	AGR 1
Union Minière du Haut Katanga (UMHK)	I259	AGR 2
Union et Prévoyance Compagnie d'Assurance sur la Vie, contre les Accidents, l'Incendie et le Vol	I284	AGR 2
Union royale belges des Sociétés de Football-Association	-	AGR 1
Van Den Heuvel Jules	T034	AGR 1
van der Elst Léon	I210	AGR 1
Van de Winckel Hippolyte	T549	AGR 2
van Eetvelde Edmond	I225; T035	AGR 1
Vanlangenhove Fernand	I493	AGR 1
Van Overstraeten Carl	-	AGR 1
Velge Henri	I159	AGR 1
Wigny Pierre	-	AGR 1

Adresses des principaux services d'archives



Archives générales du Royaume

Rue de Ruysbroeck 2 • 1000 BRUXELLES
T +32 (0)2 513 76 80 | F +32 (0)2 513 76 81
archives.generales@arch.be

Archives générales du Royaume 2 - dépôt Joseph Cuvelier

Rue du Houblon, 26-28 • 1000 BRUXELLES
T +32 (0)2 274 15 00
agr_ar_2@arch.be

Archives du Palais Royal

Rue Ducale 2 • 1000 BRUXELLES
T +32 (0)2 551 20 20 | F +32 (0)2 512 56 85
cap@kppr.be

Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht)

Quai Demets 7 • 1070 ANDERLECHT
T +32 (0)2 524 61 15 | F +32 (0)2 520 93 21
archives.anderlecht@arch.be

Archives de l'État à Arlon

Parc des Expositions 9 • 6700 ARLON
T +32 (0)63 22 06 13 | F +32 (0)63 22 42 94
archives.arlon@arch.be

Archives de l'État à Liège

Rue du Chéra 79 • 4000 LIÈGE
T +32 (0)4 252 03 93 | F +32 (0)4 229 33 50
archives.liege@arch.be

Archives de l'État à Louvain-la-Neuve

Rue Paulin Ladeuze 16 • 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
T +32 (0)10 23 00 90 | F +32 (0)10 23 00 98
archives.louvain-la-neuve@arch.be

Archives de l'État à Mons

Avenue des Bassins 66 • 7000 MONS
T +32 (0)65 40 04 60 | F +32 (0)65 40 04 61
archives.mons@arch.be

Archives de l'État à Namur

Rue d'Arquet 45 • 5000 NAMUR
T +32 (0)81 65 41 98 | F +32 (0)81 65 41 99
archives.namur@arch.be

Archives de l'État à Saint-Hubert

Place de l'Abbaye • 6870 SAINT-HUBERT
T +32 (0)61 61 14 55 | F +32 (0)61 50 42 12
archives.saint-hubert@arch.be

Archives de l'État à Tournai

Rue des Augustins 20 • 7500 TOURNAI
T +32 (0)69 22 53 76 | F +32 (0)69 54 54 83
archives.tournai@arch.be

Archives de l'État à Eupen

Kaperberg 2-4 • 4700 EUPEN
T +32 (0)87 55 43 77 | F +32 (0)87 55 87 77
staatsarchiv.eupen@arch.be

Archives de l'État à Anvers

(en travaux — adresse provisoire)
Krui bekesteeweg 39/1 • 9120 BEVEREN
T +32 (0)3 236 73 00 | F +32 (0)3 775 26 46
rijksarchief.antwerpen@arch.be

Archives de l'État à Anvers

(recherches généalogiques uniquement)
Sanderusstraat 81-85 • 2018 ANVERS
T +32 (0)3 677 34 99 | F +32 (0)3 677 39 23
rijksarchief.antwerpen@arch.be

Archives de l'État à Beveren

Krui bekesteeweg 39/1 • 9120 BEVEREN
T +32 (0)3 750 29 77 | F +32 (0)3 750 29 70
rijksarchief.beveren@arch.be

Archives de l'État à Bruges

Academiestraat 14-18 • 8000 BRUGES
T +32 (0)50 33 72 88 | F +32 (0)50 61 09 18
rijksarchief.brugge@arch.be

Archives de l'État à Courtrai

G. Gezellestraat 1 • 8500 COURTRAI
T +32 (0)56 21 32 68 | F +32 (0)56 20 57 42
rijksarchief.kortrijk@arch.be

Archives de l'État à Gand

Geraard de Duivelstraat 1 • 9000 GAND
T +32 (0)9 225 13 38 | F +32 (0)9 225 52 01
rijksarchief.gent@arch.be

Archives de l'État à Hasselt

Bampslaan 4 • 3500 HASSELT
T +32 (0)11 22 17 66 | F +32 (0)11 23 40 46
rijksarchief.hasselt@arch.be

Archives de l'État à Louvain

Vaartstraat 24 • 3000 LOUVAIN
T +32 (0)16 31 49 54 | F +32 (0)16 31 49 61
rijksarchief.leuven@arch.be

Pour obtenir plus d'informations sur les salles de lecture et les heures d'ouverture, consultez notre site internet: www.arch.be



5 1 7 9

ISBN 978 90 5746 542 0



9 78 90 5746 542 0